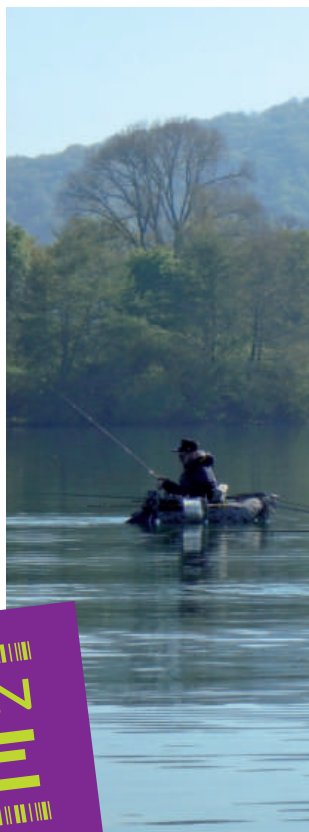


Guide de Pêche

27

EDITION 2018



GÉNÉRATION
PÊCHE



Fédération départementale de pêche
et de protection du milieu aquatique de l'Eure

www.eure-peche.com





La Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association Loi 1901, la Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 27) poursuit plusieurs objectifs :

- La gestion piscicole sur les linéaires associatifs du département
- La réalisation d'actions de restauration et de préservation du milieu
- La réalisation d'études piscicoles et environnementales
- La mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental
- La mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche.



Elle rassemble les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPMA) et regroupe près de 8000 pêcheurs.

La Fédération est soutenue par de nombreux partenaires pour mener à bien ses missions, dont :



L'Agence de l'eau Seine Normandie agit dans le cadre d'un programme fixant les objectifs à atteindre, le montant des aides à apporter et les redevances à recouvrer. Ce programme est arrêté par le comité de bassin.

La loi habilite l'Agence de l'eau à percevoir plusieurs types de redevances qu'elle perçoit en application du principe de réparation des dommages à l'environnement.

Ces redevances rendent l'ensemble des usagers de l'eau financièrement solidaire. En achetant votre carte de pêche, une partie de la CPMA est reversée aux Agences de l'eau. L'Agence de l'eau Seine Normandie et la Fédération ont établi une convention de partenariat afin de financer les actions et études menées en faveur de la restauration des milieux et d'une meilleure gestion des peuplements piscicoles.



Le Conseil Départemental de l'Eure œuvre depuis de nombreuses années pour une gestion équilibrée et une protection efficace de la ressource en eau. Pour ce faire, il intervient dans les domaines de l'assainissement collectif et non collectif, de l'alimentation en eau potable, l'aménagement des rivières, la lutte contre les ruissellements et inondations et

la mise en place des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Une équipe de 18 personnes réunie au sein de la Direction de l'eau et de l'assainissement est chargée de mettre en œuvre cette politique.

Retrouvez l'ensemble de nos actions et nos partenaires sur le site de la Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

www.eure-peche.com

Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Imm. Leipzig - Av. de l'Europe - BP 412 - 27500 PONT-AUDEMER
Tel. : 02 32 57 10 73 - Mail : secretariat@peche27.com

SOMMAIRE

• L'EHGO	04
• Les réciprocités dans l'Eure	05
• Les tarifs des cartes 2018	06
• L'essentiel de la réglementation	07
• Le bassin de la Risle	10-19
• Le bassin de la Charentonne	20-27
• Le bassin de l'Iton	28-41
• Carte du domaine piscicole	42-43
• Carte du Domaine Public Fluvial	44-45
• APN et Clubs de pêche	46-47
• Le bassin de l'Avre	48-53
• Le bassin de l'Eure	54-62
• Le bassin de la Seine	64-68
• Le bassin de l'Andelle	69-73
• Le bassin de l'Epte	74-79

Les informations et dernières mises à jour sont disponibles sur le site :
www.eure-peche.com

LÉGENDE DU GUIDE



Parcours de pêche.



Parcours nécessitant l'achat d'un supplément (option).



Stationnement indiqué par l'AAPPMA.



Parcours spécifique «mouche» : pêche à la mouche fouettée uniquement. Attention ! certains parcours mouche sont également «No Kill».



Parcours spécifique «Carpe de nuit» : Défini par arrêté préfectoral (Cf. Page 8). Remise à l'eau des prises immédiate, utilisation d'esches végétales uniquement. Conditions spécifiques sur certains parcours (feux et circulation interdits, etc.) Voir règlements intérieurs.



Parcours spécifique «Carpodrome» : parcours accessible avec option uniquement. Pêche à 1 seule canne au coup, à l'anglaise ou au quiver. No Kill obligatoire.



Parcours spécifique «No Kill Carnassier» : parcours accessible avec option uniquement. Pêche à 1 seule canne. No Kill obligatoire. Pêche au vif interdite.



Parcours spécifique «Loisirs» : parcours avec rempoissonnements. Conditions spécifiques sur certains parcours, voir règlements intérieurs.

Ce guide est une publication de la Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Les plus grands soins ont été apportés à la réalisation de ce guide. Toutefois, la Fédération décline toute responsabilité pour les erreurs et omissions. La signalétique présente sur le terrain est la seule délimitation officielle des parcours associatifs.

Reproduction des plans interdite. Photo de couverture : FDPPMA 27

Conception : Nathalie Guelton • 06 71 46 97 17 / Conception et cartographies : François Lethorey / Impression : TALESKA • Pont-Audemer

L'ENTENTE HALIEUTIQUE GRAND OUEST (EHGO)

L'EHGO a été créée pour favoriser l'exercice de votre activité dans le cadre du tourisme-pêche et aider les fédérations qui vous accueillent dans la mise en valeur de leur domaine piscicole.

L'EHGO PROPOSE DEUX PRODUITS :

1. La carte réciprocaire interfédérale «personne majeure» au prix unique de 96€. Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion à l'EHGO qui est matérialisée par une carte spécifique sur laquelle la vignette de réciprocité est pré-imprimée.

2. La vignette EHGO au tarif de 30€ qui s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocaire interfédérale «personne majeure» au début de leur saison de pêche.

Ces produits permettent de pêcher là où les A.A.P.P.M.A. réciprocaires détiennent le droit de pêche, dans le respect des règles de la police de la pêche.

Dans le cadre de la réciprocité gratuite avec le Club Halieutique (CHI) et l'Union Régionale Nord Est (URNE), les pêcheurs titulaires de la carte réciprocaire interfédérale « personne majeure » ou de la vignette EHGO peuvent pêcher sur l'ensemble des fédérations adhérentes à l'une de ces ententes.

La réciprocité est offerte sans apposition de la vignette aux titulaires des cartes «hebdomadaire», «découverte moins de 12 ans», «découverte femme», «personne mineure» établie par une A.A.P.P.M.A. réciprocaire d'une fédération adhérent à l'EHGO, au CHI ou à l'URNE.

En toutes circonstances, gardez l'esprit de l'EHGO, soyez courtois, respectez les récoltes et les biens d'autrui, n'encombrez pas les chemins avec vos véhicules, refermez les barrières.

Avec la carte de pêche
InterFédérale 2018,
pêchez plus loin...



La carte de pêche InterFédérale à 96€ permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE



Retrouvez toutes les informations nécessaires sur les départements de l'EHGO sur le site Internet :

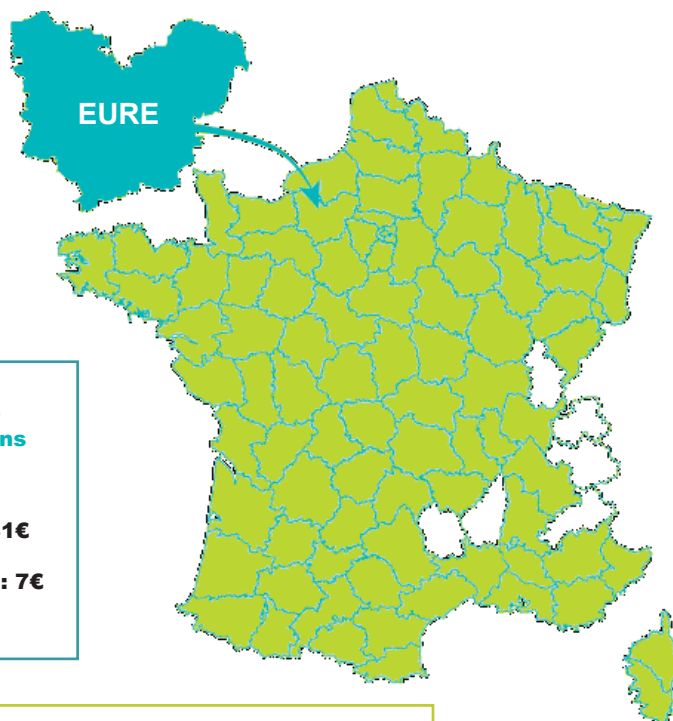
LES RÉCIPROCITÉS INTRA & INTER DÉPARTEMENTALES

En 2018, la réciprocité départementale est maintenue avec l'apposition du timbre réciprocité 27.
Avec notre entrée dans l'EHGO, nous proposons également la réciprocité sur les parcours réciprocitaires des 91 départements adhérents aux groupements réciprocitaires (EHGO, CHI et URNE).

La réciprocité EHGO est incluse pour les cartes : Découverte moins de 12 ans, Découverte Femme, Personne mineure et Hebdomadaire.

La carte journalière ne donne pas accès à la réciprocité départementale ou interdépartementale. Cette carte n'est valable que sur les parcours de l'AAPPMA qui l'a délivré.

Vous souhaitez pêcher uniquement dans l'une des 27 associations euroises :
Carte annuelle personne majeure : 81€



Vous souhaitez pêcher dans l'Eure sur les 27 associations réciprocitaires :

**Carte annuelle
personne majeure : 81€
+
Timbre réciprocité 27 : 7€
=
88€**

Vous souhaitez pêcher dans les 91 départements adhérents aux groupements réciprocitaires EHGO, CHI et URNE :

**Carte INTERFÉDÉRALE annuelle personne majeure : 96€
Ou
Carte annuelle personne majeure + timbre EHGO = 111€**

LES TARIFS DES CARTES 2018

PÊCHEURS AYANT PLUS DE 18 ANS ET SOUHAITANT PÊCHER UNIQUEMENT DANS L'EURE

1^{ère} et 2^{ème} catégorie - Tous modes de pêche autorisés.
**À laquelle il conviendra d'ajouter
le timbre réciprocité 27 à 7€ si vous souhaitez
pêcher sur les AAPPMA réciprocitaires de l'Eure.*

Carte Majeure : 81 €
valable du 01/01 au 31/12/2018

Sans CPMA
(si déjà acquittée)
46.80€

PÊCHEURS AYANT PLUS DE 18 ANS ET SOUHAITANT PÊCHER DANS LES 91 DÉPARTEMENTS RÉCIPROCITAIRES

1^{ère} et 2^{ème} catégorie - Tous modes de pêche autorisés.

Carte Majeure Interfédérale : 96€
*Ou timbre EHGO (30€) à apposer
sur carte majeure*
valable du 01/01 au 31/12/2018

SI TU AS MOINS DE 12 ANS AU 1^{ER} JANVIER 2018

1^{ère} et 2^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
Une seule ligne. Donne droit à la réciprocité EHGO.

Carte Découverte : 6€
valable du 01/01 au 31/12/2018

SI TU AS ENTRE 12 ANS ET 18 ANS AU 1^{ER} JANVIER 2018

1^{ère} et 2^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
Donne droit à la réciprocité EHGO.

Carte Mineure : 20€
valable du 01/01 au 31/12/2018

Sans CPMA
(si déjà acquittée)
17.80€

CARTE RÉSERVÉE AU PUBLIC FÉMININ (+18 ANS)

1^{ère} et 2^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
Une seule ligne. Donne droit à la réciprocité EHGO.

Carte Découverte Femme : 33€
valable du 01/01 au 31/12/2018

SI VOUS SOUHAITEZ PÊCHER UNE SEULE JOURNÉE

1^{ère} et 2^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
VALABLE UNIQUEMENT SUR L'AAPPMA.

Carte Journée : 15€
valable pour une seule journée

Sans CPMA
(si déjà acquittée)
11.80€

SI VOUS SOUHAITEZ PÊCHER PENDANT VOS VACANCES

1^{ère} et 2^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
Donne droit à la réciprocité EHGO.

Carte Hebdomadaire : 32€
valable 7 jours
consécutifs, renouvelable

Sans CPMA
(si déjà acquittée)
19.70 €



www.cartedepeche.fr

Achetez et imprimez votre carte de pêche depuis chez vous !
Plus pratique et plus rapide, ce système vous permet également
de réimprimer votre carte gratuitement en cas de perte ou vol.
Adoptez le bon geste : Cliquez, imprimez, pêchez !

L'ESSENTIEL DE LA RÉGLEMENTATION

DÉSIGNATION DES ESPÈCES	COURS D'EAU 1 ^{ÈRE} CATÉGORIE	COURS D'EAU 2 ^{ÈME} CATÉGORIE	TAILLE MINIMUM DE CAPTURE EN CM
Saumon Atlantique	PÊCHE INTERDITE	PÊCHE INTERDITE	-
Lamproies marine et fluviatile	PÊCHE INTERDITE	PÊCHE INTERDITE	-
Anguille d'avalaison (argentée) et anguille de moins de 12 cm (civelle)	PÊCHE INTERDITE	PÊCHE INTERDITE	-
Anguille jaune	10 mars au 15 juillet	15 février au 15 juillet	Remise à l'eau obligatoire (A.P. DDPF-13-058) sur tous les cours d'eau
Aloses (grande et feinte)	10 mars au 16 septembre	toute l'année	30
Truite de mer	28 avril au 28 octobre	28 avril au 28 octobre	35
Truite fario	10 mars au 16 septembre	10 mars au 16 septembre	30
Omble ou saumon de fontaine	10 mars au 16 septembre	10 mars au 16 septembre	25
Truite arc en ciel	10 mars au 16 septembre	Pêche autorisée toute l'année sauf dans les cours d'eau ou parties de cours d'eau classés cours d'eau à saumon ou à truite de mer	25
Ombre commun	19 mai au 16 septembre	19 mai au 31 décembre	30
Brochet	10 mars au 16 septembre	du 1 ^{er} janvier au 28 janvier et du 1 ^{er} mai au 31 décembre	60
Sandre	10 mars au 16 septembre	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	50
Ecrevisse autre que l'écrevisse américaine	PÊCHE INTERDITE	PÊCHE INTERDITE	-
Ecrevisse américaine	10 mars au 16 septembre	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	-
Grenouille verte et rousse	19 mai au 16 septembre	du 19 mai au 31 décembre	-

Le nombre de captures de salmonidés, autres que le saumon autorisé, par pêcheur et par jour, est fixé à 3. Dans les eaux de deuxième catégorie, le nombre de captures de sandre, brochet et black bass autorisé, par pêcheur et par jour, est fixé à trois dont un seul brochet.

Données issues des arrêtés préfectoraux relatifs à l'exercice de la pêche dans l'Eure.
La réglementation étant susceptible d'évoluer en cours d'année, il est conseillé de se renseigner à la DDTM de l'Eure, mairies, préfecture, Fédération de pêche de l'Eure.

ATTENTION, des règlements intérieurs existent aussi au sein des AAPPMA réglementant l'accès et la pratique de la pêche sur les parcours.

Les arrêtés préfectoraux en vigueur sont consultables sur le site www.eure-peche.com

RÉGLEMENTATION (SUITE)

ÉPHÉMÉRIDE 2018

Les horaires indiqués ci-dessus prennent en compte la 1/2h avant et après le lever du soleil.

JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL		
DATE	matin	soir	DATE	matin	soir	DATE	matin	soir	DATE	matin	soir
1/1	8:18	17:30	1/2	7:53	18:14	1/3	7:05	19:00	1/4	7:00	20:48
5/1	8:17	17:35	5/2	7:47	18:21	5/3	6:57	19:07	5/4	6:52	20:54
10/1	8:15	17:41	10/2	7:40	18:29	10/3	6:46	19:14	10/4	6:42	21:01
15/1	8:12	17:48	15/2	7:31	18:38	15/3	6:36	19:22	15/4	6:32	21:08
20/1	8:08	17:55	20/2	7:22	18:46	20/3	6:25	19:30	20/4	6:22	21:16
25/1	8:02	18:03	25/2	7:12	18:54	25/3	6:15	19:37	25/4	6:13	21:23
30/1	7:56	18:11	28/2	7:07	18:59	30/3	6:04	19:45	30/4	6:04	21:30
MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT		
DATE	matin	soir	DATE	matin	soir	DATE	matin	soir	DATE	matin	soir
1/5	6:03	21:32	1/6	5:25	22:11	1/7	5:26	22:23	1/8	5:58	21:55
5/5	5:56	21:37	5/6	5:23	22:15	5/7	5:28	22:21	5/8	6:04	21:49
10/5	5:49	21:44	10/6	5:21	22:18	10/7	5:33	22:19	10/8	6:10	21:41
15/5	5:42	21:51	15/6	5:21	22:21	15/7	5:38	22:15	15/8	6:17	21:32
20/5	5:36	21:58	20/6	5:21	22:23	20/7	5:43	22:10	20/8	6:24	21:23
25/5	5:31	22:04	25/6	5:22	22:23	25/7	5:49	22:04	25/8	6:31	21:13
30/5	5:27	22:09	30/6	5:25	22:23	30/7	5:56	21:58	30/8	6:38	21:03
SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
DATE	matin	soir	DATE	matin	soir	DATE	matin	soir	DATE	matin	soir
1/9	6:41	20:59	1/10	7:24	19:56	1/11	7:12	17:56	1/12	7:57	17:22
5/9	6:47	20:51	5/10	7:30	19:47	5/11	7:18	17:50	5/12	8:02	17:20
10/9	6:54	20:40	10/10	7:37	19:37	10/11	7:26	17:42	10/12	8:07	17:19
15/9	7:01	20:30	15/10	7:45	19:27	15/11	7:34	17:36	15/12	8:11	17:20
20/9	7:08	20:19	20/10	7:52	19:17	20/11	7:41	17:30	20/12	8:15	17:21
25/9	7:15	20:08	25/10	8:00	19:08	25/11	7:49	17:26	25/12	8:17	17:24
30/9	7:22	19:58	30/10	8:08	18:59	30/11	7:56	17:22	30/12	8:18	17:28

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL CARPE DE NUIT

Pêche avec esches végétales uniquement. Le transport et la détention de carpe est strictement interdit 1/2h après le coucher du soleil jusqu'à 1/2h avant son lever. Toute carpe capturée doit être remise à l'eau avec soin.

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX PCB

La remise à l'eau vivantes des prises définies ci-dessous est obligatoire sur le fleuve Seine : Anguilles, brèmes, gardons, carpes, sandres et brochets.

Pêche en 2e catégorie pendant la période de fermeture de la pêche du brochet* dans le département de l'Eure

L'Article R436-33 du Code de l'Environnement précise que pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres (naturels ou artificiels) susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite dans les eaux classées en 2e catégorie.

X Interdit



Poisson vif ou mort



Plomb palette



Leurres métalliques



Leurres durs



Leurres souples



Streamers et poppers



Tous leurres artificiels ou naturels animés (dandine, verticale...) dont le vers de terre manié interdits

✓ Autorisé



Mouches sèches, nymphes, noyées



Esches naturelles posées (ligne de fond ou flottante)



Bouillettes

Liste et illustrations non exhaustives

* du dernier dimanche de janvier non inclus au 1er mai non inclus

LE BASSIN DE LA RISLE

4 AAPPMA : Pont-Audemer, Brionne, Beaumont le Roger, Rugles
48.6 km de parcours associatifs - 2 Ateliers Pêche Nature

La Risle prend sa source dans le Perche ornais et parcourt près de 120 km dont 90 km dans l'Eure pour finir sa route dans l'estuaire de la Seine à Berville sur Mer. Cours d'eau d'une dizaine de mètres de large à son entrée dans le département, sa taille augmente après avoir reçu les eaux de « la Bave » à Beaumont le Roger et celles de « la Charentonne » à Serquigny. Sur sa partie basse, la Risle forme de nombreux bras et méandres. Sa largeur peut atteindre une trentaine de mètres de large entre Brionne et Corneville sur Risle. La diversité des écoulements et de sa faune piscicole permet la pratique de techniques variées.



Truite capturée à la mouche sur la Risle

INTÉRÊT HALIEUTIQUE

La Risle offre de nombreuses possibilités pour la pêche de la truite et des cyprins d'eau vive.

L'amont de la rivière est toutefois plus technique (largeur réduite et végétation importante). La pêche à la "surprise" est très efficace. Les secteurs calmes sont propices à la pêche au coup (du vairon à la brème), et à la pêche des carnassiers (brochets et perches).





Sur sa partie aval, la Risle abrite une multitude d'espèces avec quelques gros sujets de truite fario qui côtoient barbeaux, vandoises, chevesnes, etc. Ses grands radiers et plats courants se prêtent particulièrement à la pêche à la mouche et au Toc.



Mouche la Pont-Audemer



LÉGENDE

-  1^{ère} catégorie piscicole
-  Domaine maritime
-  Siège d'AAPPMA
-  Atelier Pêche Nature

LISTE DES DÉPOSITAIRES



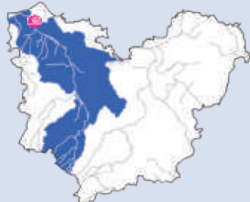
NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Pont-Audemer (réciprocité EHGO)			
DECATHLON	Z.A. des Burets	27500 PONT-AUDEMER	02 32 41 52 12
OFFICE DE TOURISME	Place du général De Gaulle	27500 PONT-AUDEMER	02 32 41 08 21
CAFÉ DE LA HALLE	8 rue St Pierre	27290 MONTFORT-SUR-RISLE	02 32 56 19 20
CAMPING DES ÉTANGS	19 route des étangs	27500 PONT-AUDEMER	02 32 42 46 65
AAPPMA Brionne (réciprocité EHGO)			
GAMM VERT	Rue des Martyrs	27800 BRIONNE	02 32 43 48 08
AAPPMA Beaumont-le-Roger (réciprocité EHGO)			
CARREFOUR MARKET	Rue St Laurent	27170 BEAUMONT-LE-ROGER	02 32 45 34 15
AAPPMA Rugles (réciprocité EHGO)			
SNC ROSSIGNOL	10 rue Aristide Briand	27250 RUGLES	02 32 24 70 12
LA PLUME LYROISE	35 Place de l'Eglise	27330 LA NEUVE LYRE	02 32 26 29 67
VIVAL	23 grande Rue	27360 LA FERRIÈRES-SUR-RISLE	02 32 30 07 70
LE CHIQUITO	61 Grande Rue	27330 LA BARRE EN OUCHE	02 32 44 35 15

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com



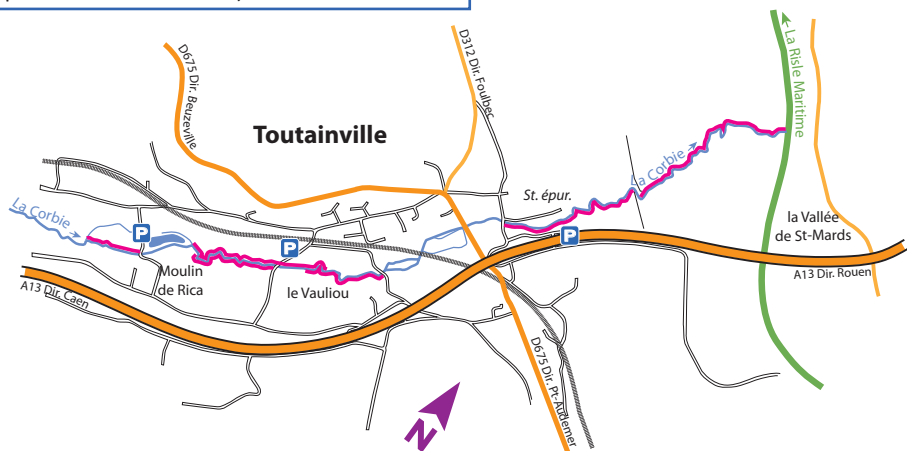
La Risle à Corneville sur Risle

Président
Pierre MANCEL
 06 22 31 62 80
 www.aappma27500.com



Présentation

19.7 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur la Risle et la Corbie.
 85 Ha d'étangs de 2^{ème} catégorie piscicole.
 Etang d'1.2 Ha classé en 1^{ère} catégorie piscicole (situé près du complexe sportif de Pont-Audemer).



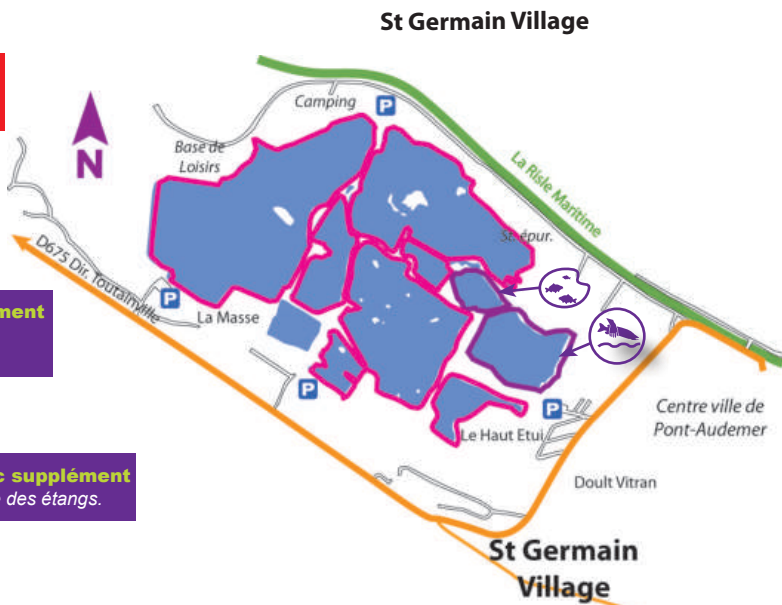
Carpe de Nuit autorisée
 complexe des étangs (85 Ha)
 sortie ouest de Pont-Audemer.



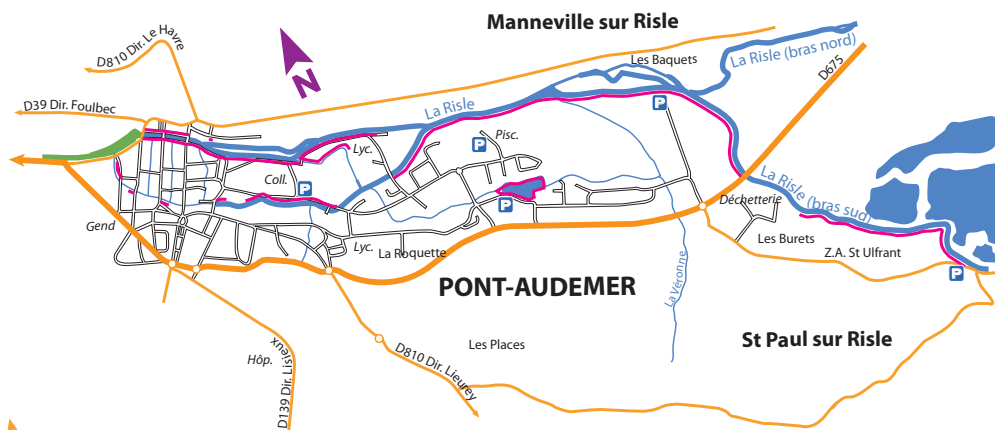
Carpodrome avec supplément
 1.7 Ha situé sur le
 complexe des étangs.



NO KILL Carnassiers avec supplément
 6.2 Ha situé sur le complexe des étangs.



Parcours nécessitant l'achat d'un supplément Parcours de pêche

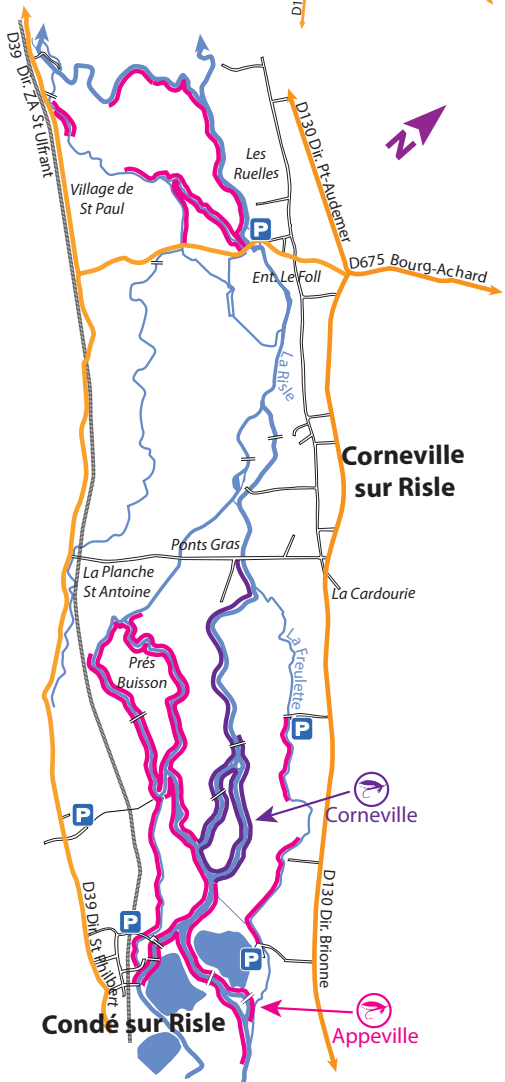


Points clés de la réglementation

- Pêche de la carpe de nuit uniquement sur le complexe des étangs de Toutainville/Pont-Audemer (sauf carpodrome et étang «no Kill Carnassiers») - Accès voiture réglementé sur les étangs (obtention d'une clé chez les dépositaires, voir site AAPPMA).
- Parcours mouche : No Kill obligatoire toutes espèces et hameçons sans ardilions ou écrasés.



Parcours Mouche avec supplément :
1 parcours à Corneville sur Risle (2,4 km au total)



La Risle au Pré Buisson

Président
Didier POULAIN
 06 77 00 94 73



Présentation

6.9 km de parcours en 1ère catégorie sur la Risle.
 Étang de 21 Ha en 2ème catégorie piscicole.
 Étang de 1 Ha classé en eau close.

Points clés de la réglementation

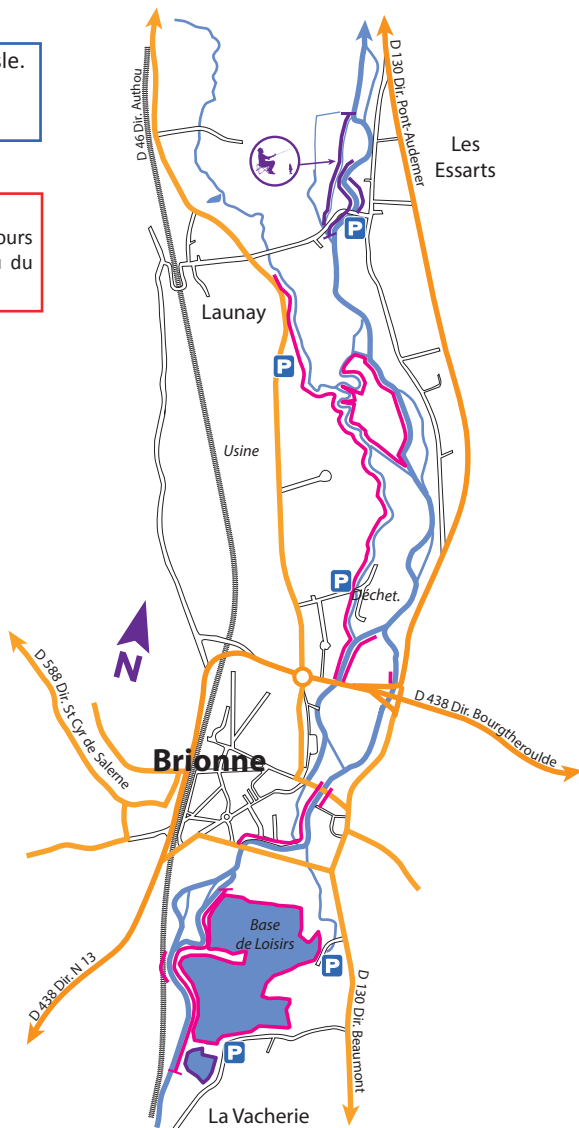
- Pêche de la carpe de nuit interdite sur les étangs
- No Kill pour la truite fario sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral). Remise à l'eau du poisson vivant avec précaution obligatoire.



Etang de Brionne



La Risle aux Essarts



Parcours loisir-mouche avec supplément :

Les Essarts (1500 m), petit plan d'eau (1 Ha)



Parcours nécessitant l'achat d'un supplément



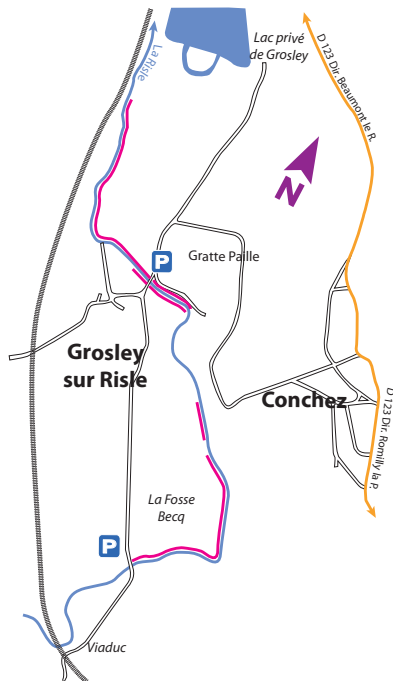
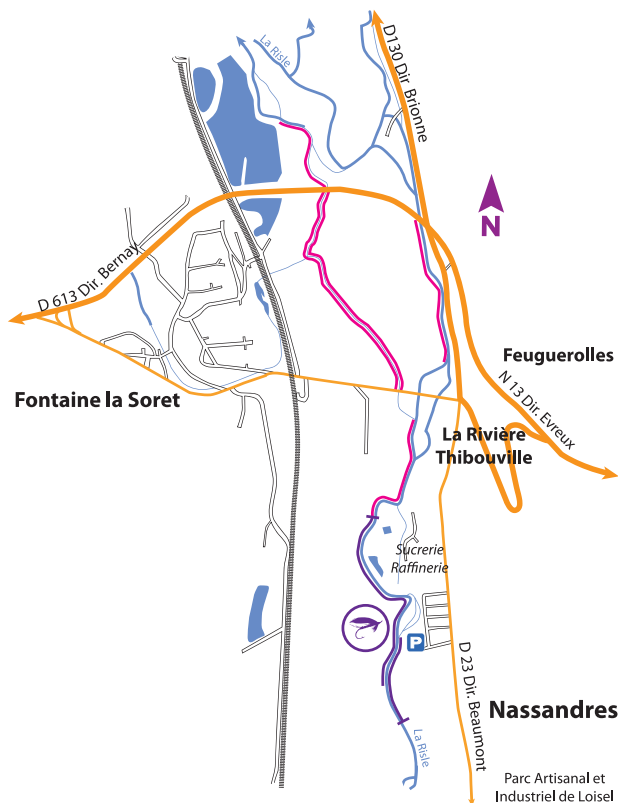
Parcours de pêche

Président
Joël DUBOST
 02 32 45 25 53



Présentation

8.5 km de parcours en 1ère catégorie sur la Risle et la Bave.



Parcours Mouche avec supplément :
 La Générale Sucrière à Nassandres
 (800 m) No Kill toutes espèces.



La Risle à Nassandres

Points clés de la réglementation

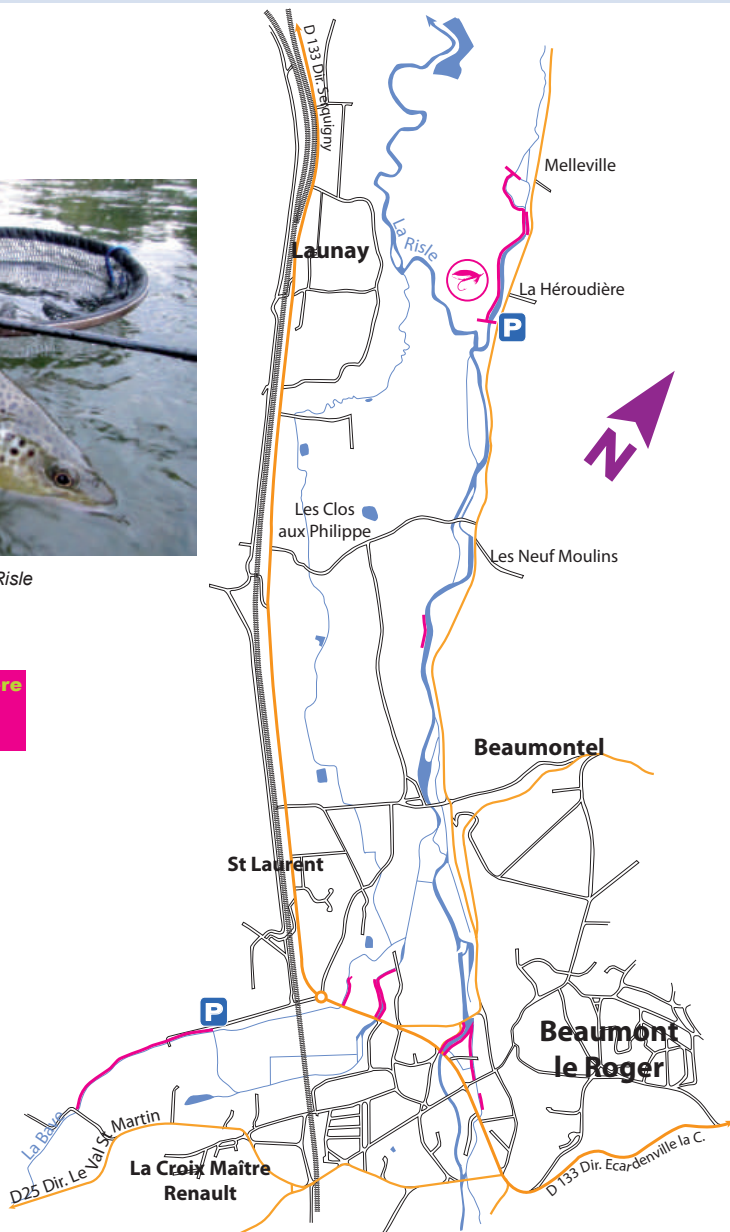
- No kill toutes espèces (remise à l'eau obligatoire) sur tous les parcours Bave et Georgette, ainsi que les parcours spécifiques «mouche».
- No kill pour la truite fario sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral). Remise à l'eau du poisson vivant avec précaution obligatoire.




Truite fario de la Risle



Parcours Mouche La Héroudière
 Launay (1000m) No Kill
 toutes espèces.



 Parcours nécessitant l'achat d'un supplément

 Parcours de pêche



Présentation

13.8 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur la Risle.
 Étang de 0.3 Ha à Rugles.

Points clés de la réglementation

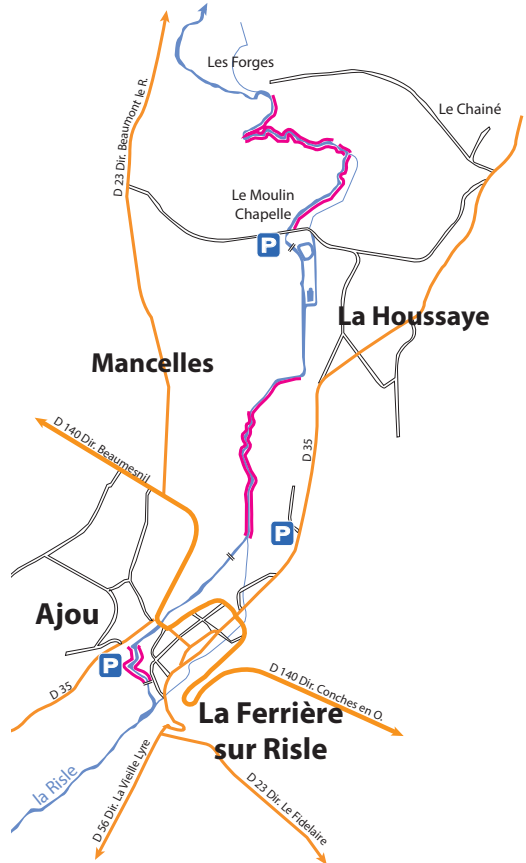
- No Kill **Ombre commun et truites fario** (arrêté préfectoral) sur l'ensemble des parcours de l'association. Remise à l'eau vivant obligatoire.
- Hameçons sans ardillons ou ardillons écrasés sur l'ensemble des parcours.



La Risle à la Ferrière sur Risle

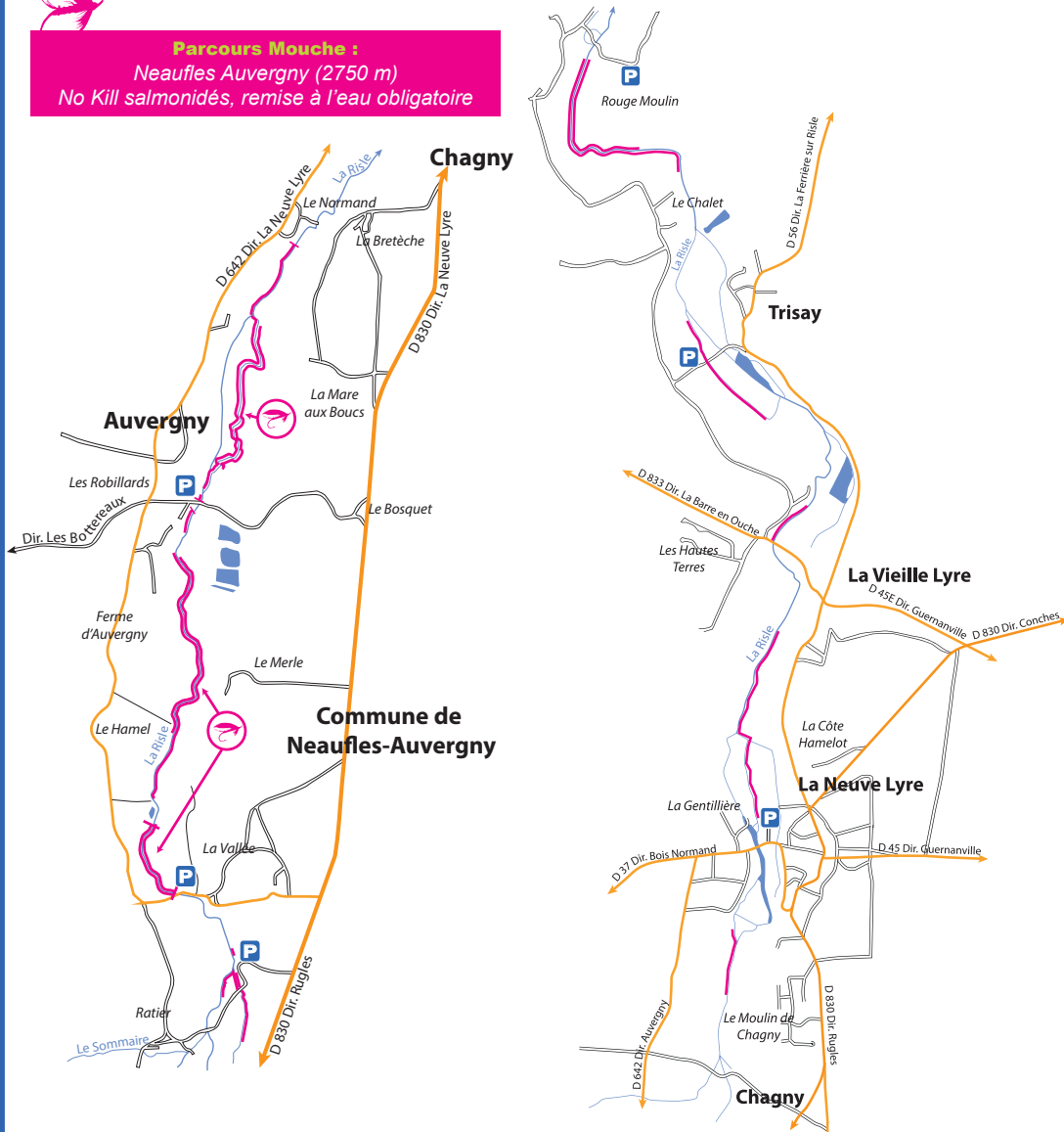


Chevesne pris sur la Risle



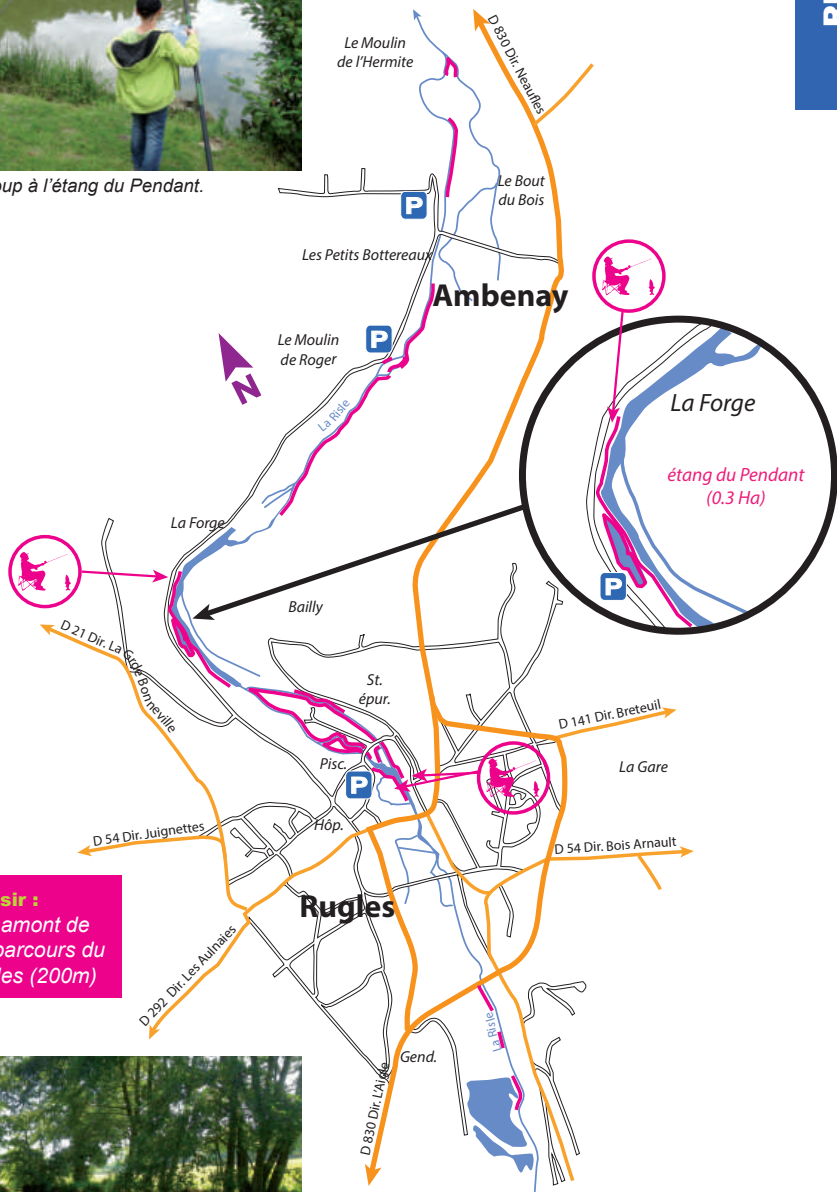


Parcours Mouche :
 Neaufles Auvergny (2750 m)
 No Kill salmonidés, remise à l'eau obligatoire





Pêche au coup à l'étang du Pendant.



Parcours loisir :
 Parcours Risle en amont de la Forge (400m) et parcours du jardin public à Rugles (200m)



Parcours du Menhir

LE BASSIN DE LA CHARENTONNE

2 AAPPMA : Bernay et Serquigny
12,5 km de parcours associatifs

La Charentonne est un affluent en rive gauche de la Risle. Elle prend sa source dans le perche Ornaïs et rejoint la Risle à Serquigny après un parcours de 41 km dans le département de l'Eure.

La Charentonne reçoit deux affluents en rive gauche :

- le Guiel à la Trinité de Réville
- le Cosnier à Bernay

Cours d'eau au gabarit moyen à son entrée dans le département, l'apport de ses 2 affluents change nettement son aspect en aval de Bernay où la Charentonne atteint des largeurs supérieures à 15 m.

La vallée de la Charentonne, encore préservée, offre un cadre idéal pour la pratique de la pêche de pleine nature.



La Charentonne



INTÉRÊT HALIEUTIQUE

La Charentonne est une rivière à truite où l'on rencontre également de nombreuses espèces de cyprins d'eau vive (chevesne, vandoise, etc.) ainsi que quelques carnassiers dans les secteurs calmes (brochets et perches).

La diversité des écoulements permet la pratique de nombreuses techniques (appâts naturels, ultra léger, mouche...) à condition d'être adroit et discret.



LÉGENDE

-  1^{ère} catégorie piscicole
-  Siège d'AAPPMA

LISTE DES DÉPOSITAIRES



NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Bernay (réciprocité EHGO)			
CCRIL	652 route de l'église	27270 LA TRINITÉ DE RÉVILLE	02 32 44 44 43
PISCICULTURE DE BERNAY	Route de St-Quentin	27300 BERNAY	02 32 43 02 23
ACCUEIL TOURISTIQUE DE BROGLIE	14 rue du vert buisson	27270 BROGLIE	02 32 46 27 52
OFFICE DE TOURISME DE BERNAY ET DES ENVIRONS	29 rue Thiers	27308 BERNAY	02 32 43 32 08
AAPPMA Serquigny (réciprocité EHGO)			
LE RELAIS DE LA RISLE	21 Rue du 16 août 1944	27550 NASSANDRES	02 32 45 78 57

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com



NOM HÉBERGEMENT	TYPE HÉBERGEMENT	ADRESSE	CONTACT
L'ORAY DU BOIS	Gîte • 5 pers Chambre d'hôtes • 2 pers	9 chemin du Catelier 27300 CAORCHES ST NICOLAS	Mr TELLIER 06 43 06 22 69
LES HORTENSIAS	Chambre d'hôtes • 3x2 pers & 1x3 pers	Le Bosmile 27270 SAINT AUBIN DU THENNEY	Mme MEHAY 06 10 26 48 91
LA COMMÈRE	Gîte • 4 pers	13 rue de la Commère 27300 PLASNES	Mr & Mme BLONDEL 06 02 27 41 99
GÎTE DE GROUPE	Gîte • 21 pers	11 rue Max Carpentier 27470 SERQUIGNY	MAIRIE DE SERQUIGNY 02 32 44 10 15
L'ANCRE LA BARRE ET LA POULIE	Gîte • 2 x 2 pers	33 rue St Anselme 27800 Le BEC HELLOUIN	Mr DELAFOSSE 06 09 97 51 59

Président
Ludovic PINARD
 06 77 76 04 80



Présentation

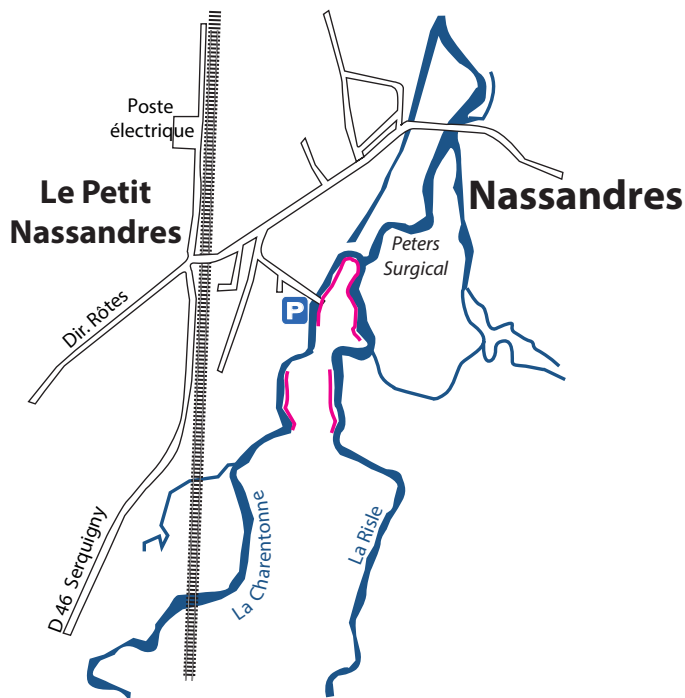
2.2 km de parcours en 1ère catégorie sur la Risle et la Charentonne.


Points clés de la réglementation

- À Serquigny, la pêche sur le plan d'eau du jardin public ne dépend pas de l'AAPPMA. Les démarches s'effectuent auprès de la mairie.



La Risle au Petit Nassandres

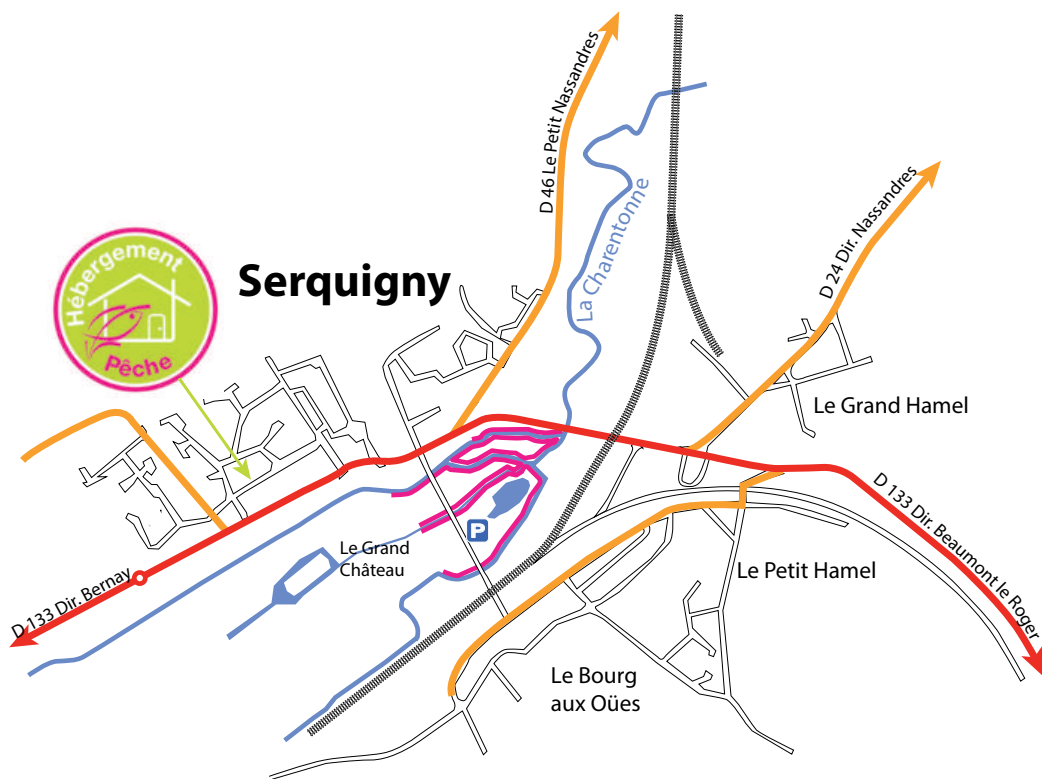


 Parcours nécessitant l'achat d'un supplément

 Parcours de pêche



Parcours du centre ville de Serquigny.



Contact
Quentin ROSE
 06 64 52 62 59
 quentin.rose@outlook.fr

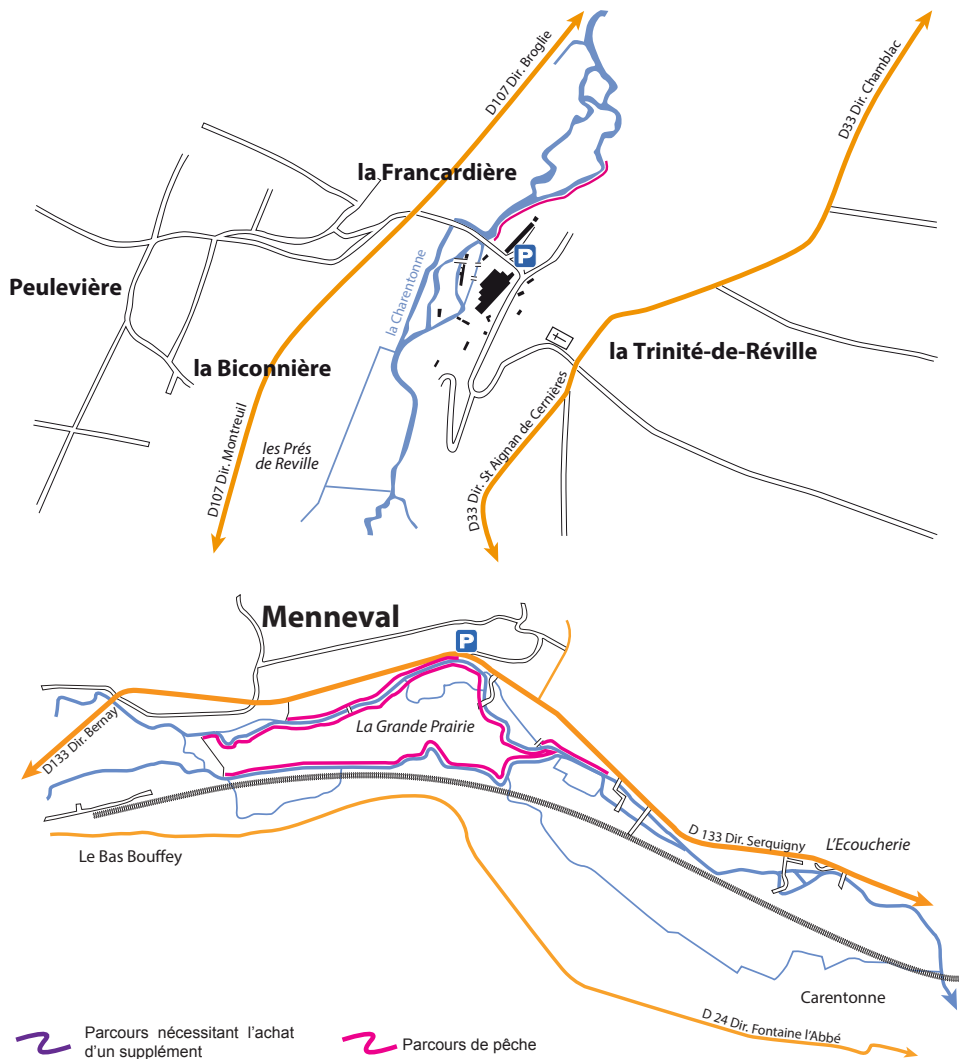


Présentation

10.3 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur la Charentonne.

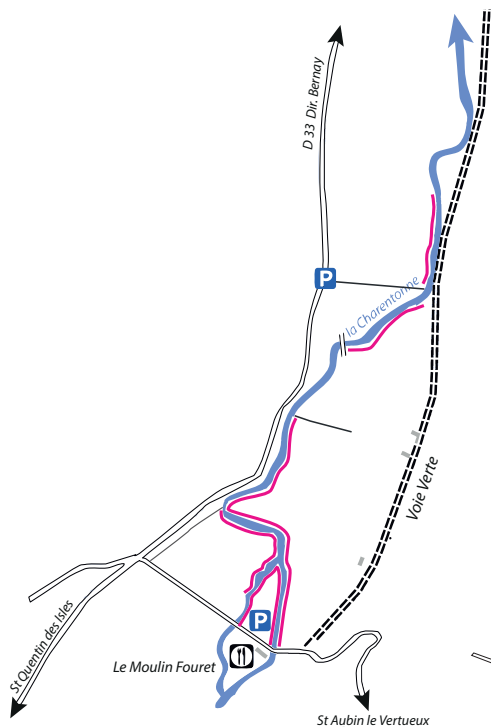
Points clés de la réglementation

- No Kill pour la truite fario sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral).
- Remise à l'eau du poisson vivant avec précaution obligatoire. Pêche interdite dans le Cosnier par arrêté municipal.





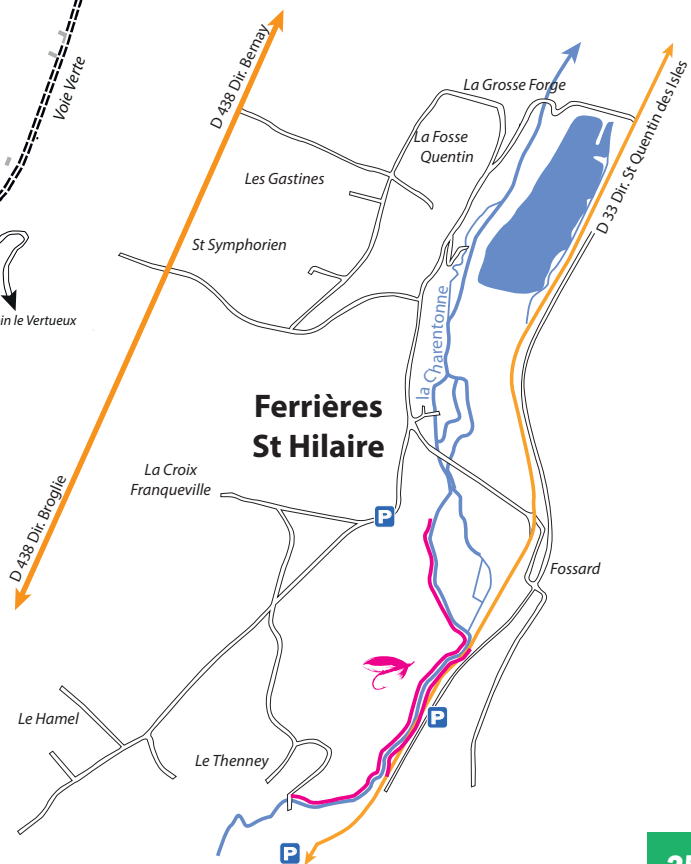
Parcours du Moulin Fouret

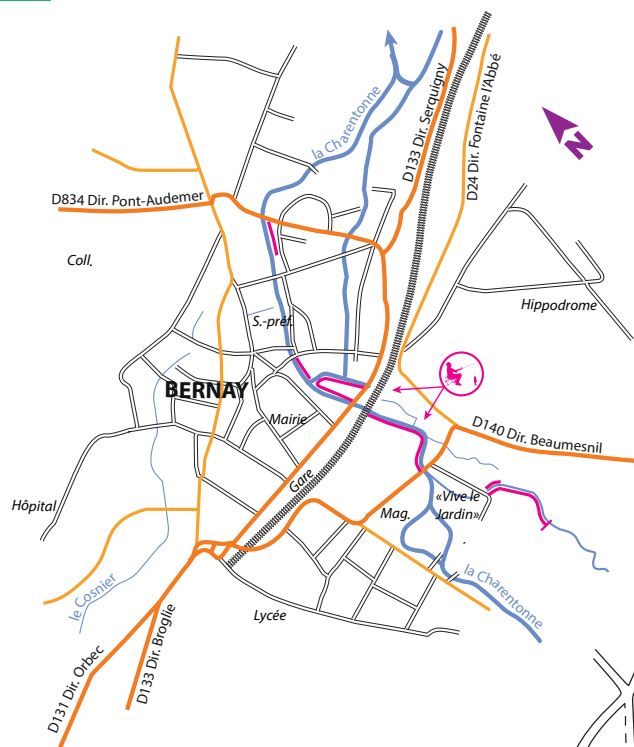




Parcours Mouche de Bernay
1240 m à la Ferrière St Hilaire



La «Broglie», mouche typique de la Charentonne.

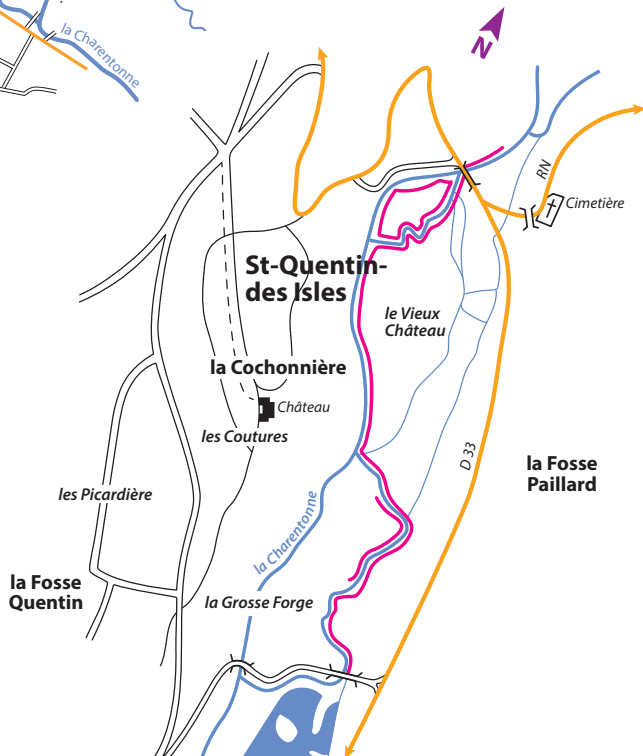




-  Parcours de pêche
-  Parcours nécessitant l'achat d'un supplément



Parcours loisir :
Parcours en ville de Bernay : 1 km

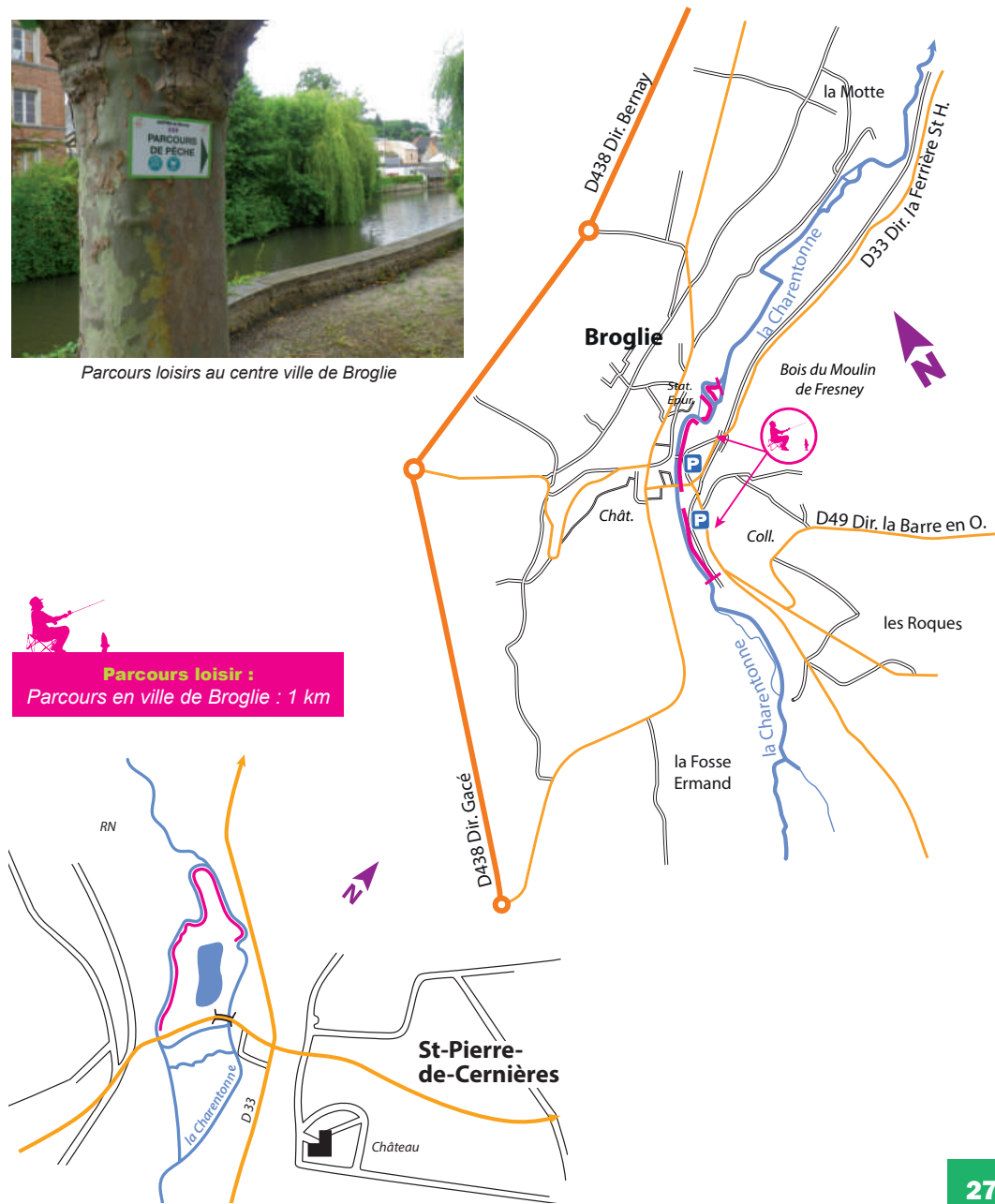




Parcours loisirs au centre ville de Broglie



Parcours loisir :
Parcours en ville de Broglie : 1 km



LE BASSIN DE L'ITON

7 AAPPMA : Acquigny, Evreux, Conches, Damville, Condé sur Iton, Breteuil et Bourth
47 km de parcours associatifs - 2 Ateliers Pêche et Nature

L'Iton prend sa source dans le Perche Ornaïs et entre dans le département de l'Eure à la Chaise-Dieu-du-Theil pour rejoindre l'Eure à Acquigny après un parcours de 115 km. Classé en deuxième catégorie piscicole, un voyage souterrain de près de 7 km et l'apport des eaux de qualité de son principal affluent « le Rouloir », lui permet de repasser en première catégorie piscicole de Villalet à Acquigny. Sa diversité en invertébrés (en amont d'Evreux) en fait d'ailleurs l'un des cours d'eau les plus riches du département.



Ombre commun de l'Iton

INTÉRÊT HALIEUTIQUE

2ème catégorie piscicole :

De son entrée dans le département jusqu'à Gaudreville.





1ère catégorie piscicole :

De Gaudreville à sa confluence avec l'Eure.

La partie amont de l'Iton (bras naturel et bras forcés) est classée en deuxième catégorie piscicole. Cyprins et carnassiers y sont bien présents.

De Glissoles à Acquigny, l'Iton redevient une rivière à salmonidés (truites et ombres), propice à la pêche "en nymphe à vue".

LÉGENDE

-  1ère catégorie piscicole
-  2ème catégorie piscicole
-  Siège d'AAPPMA
-  Atelier Pêche Nature



LISTE DES DÉPOSITAIRES



NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Acquigny (réciprocité EHGO)			
VIVAL	50 rue Aristide Briand	27400 ACQUIGNY	02 32 25 12 66
RESTAURANT LA CHAUMIÈRE	15 rue Aristide Briand	27400 ACQUIGNY	02 32 50 20 54
AAPPMA Evreux (réciprocité EHGO)			
PASSION PÊCH'EURE	3 Chemin du Nuisement	27930 FAUVILLE	02 32 30 23 11
DÉCATHLON	Chemin de Coudres	27000 EVREUX	02 32 23 71 00
AAPPMA Damville (réciprocité EHGO)			
CARREFOUR MARKET	Route de Verneuil	27240 DAMVILLE	02 32 34 51 47
AAPPMA Condé sur Iton (réciprocité EHGO)			
Renseignements sur le site internet www.eure-peche.com			
AAPPMA Conches en ouches (réciprocité EHGO)			
CYCLES PEUGEOT	Rue St Etienne	27190 CONCHES-EN-OUCHES	02 32 30 04 72
AAPPMA Breteuil sur Iton (réciprocité EHGO)			
MAISON DE LA PRESSE	192 Place Laffite	27160 BRETEUIL-SUR-ITON	02 32 29 71 03
NATURE 27	626 rue Aristide Briand	27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	02 32 33 04 07
AAPPMA Bourth Francheville (réciprocité EHGO)			
PIZZERIA DEL PIERROT	rue des quatre Quantons	27580 BOURTH	02 32 38 10 52

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com



Truite de l'iton

Président

Julien BLAISE**06 75 74 62 99****aappma.pecheursacquignyciens@yahoo.com**

Présentation

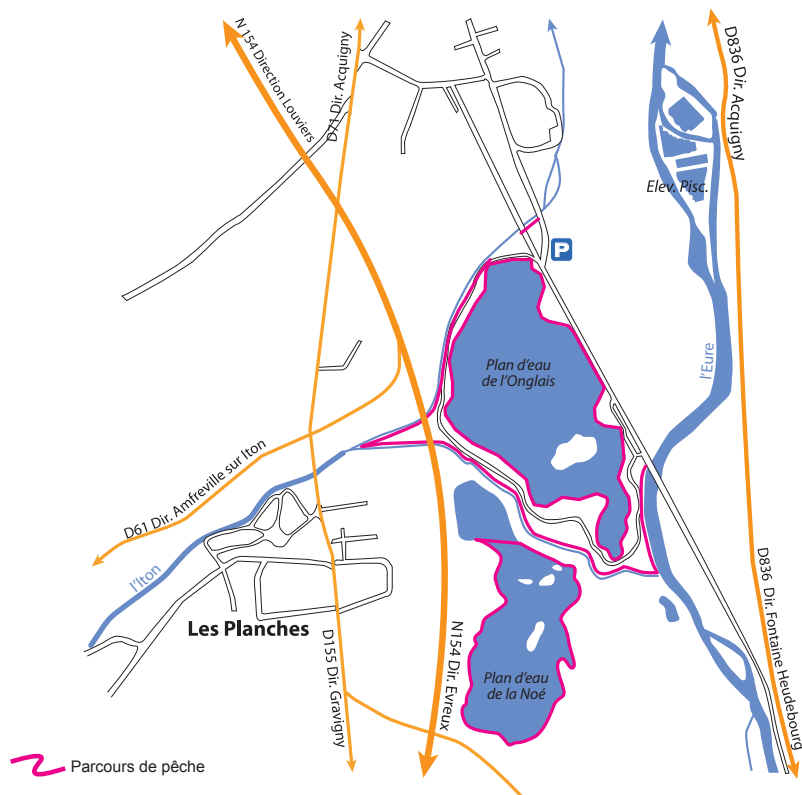
1.8 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Iton.
 0.5 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Eure.
 Etang eau close : 28 Ha.

Points clés de la réglementation

- No Kill pour la truite fario sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral). Remise à l'eau du poisson vivant et avec précaution obligatoire.
- Brochet et Black Bass, Carpes et Esturgeon en No Kill sur l'étang l'Onglais. Remise à l'eau des poissons vivants et avec précaution obligatoire. Sur l'étang de la Noé : Carpes en No kill, 1 seul brochet par jour/pêcheur supérieur à 80 cm. Le float tube ou toutes embarcations sont interdits, la pêche de nuit est interdite, sauf événement de l'AAPPMA (arrêté municipal).



l'Eure à Acquigny



Président

Patrick BRETON

www.latruitedeliton.fr

latruitedeliton@gmail.com



Présentation

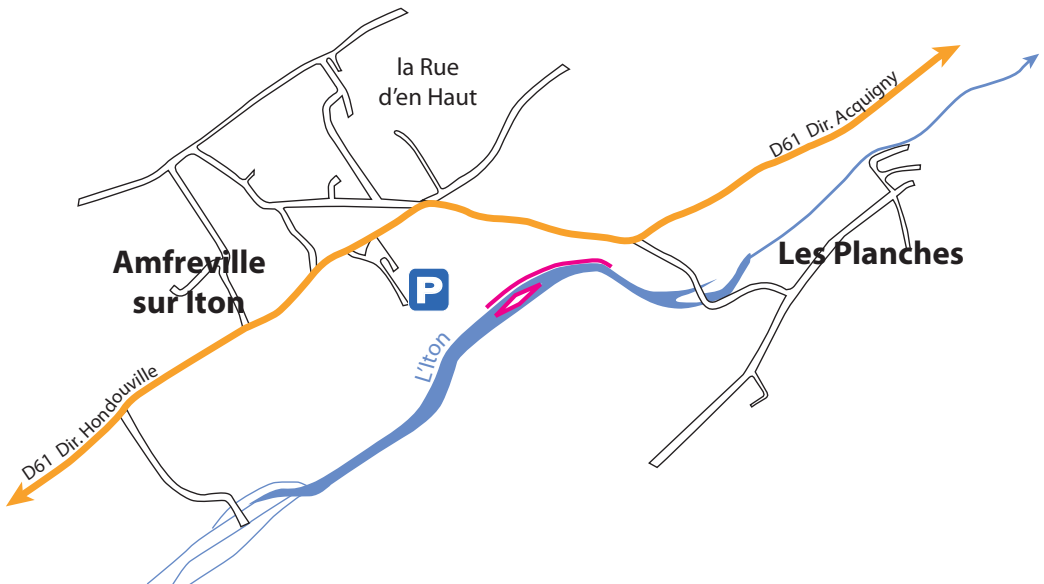
13.3 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Iton.
1.7 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Eure.
Etang eau close : 4.5 Ha.

Points clés de la réglementation

- No Kill pour la truite fario et l'ombre commun sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral). Remise à l'eau du poisson vivant et avec précaution obligatoire. Pêche avec hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé.
- Brochet et carpe en No Kill sur l'Eure et les étangs. Remise à l'eau des poissons vivants et avec précaution obligatoire. Pêche avec hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé.



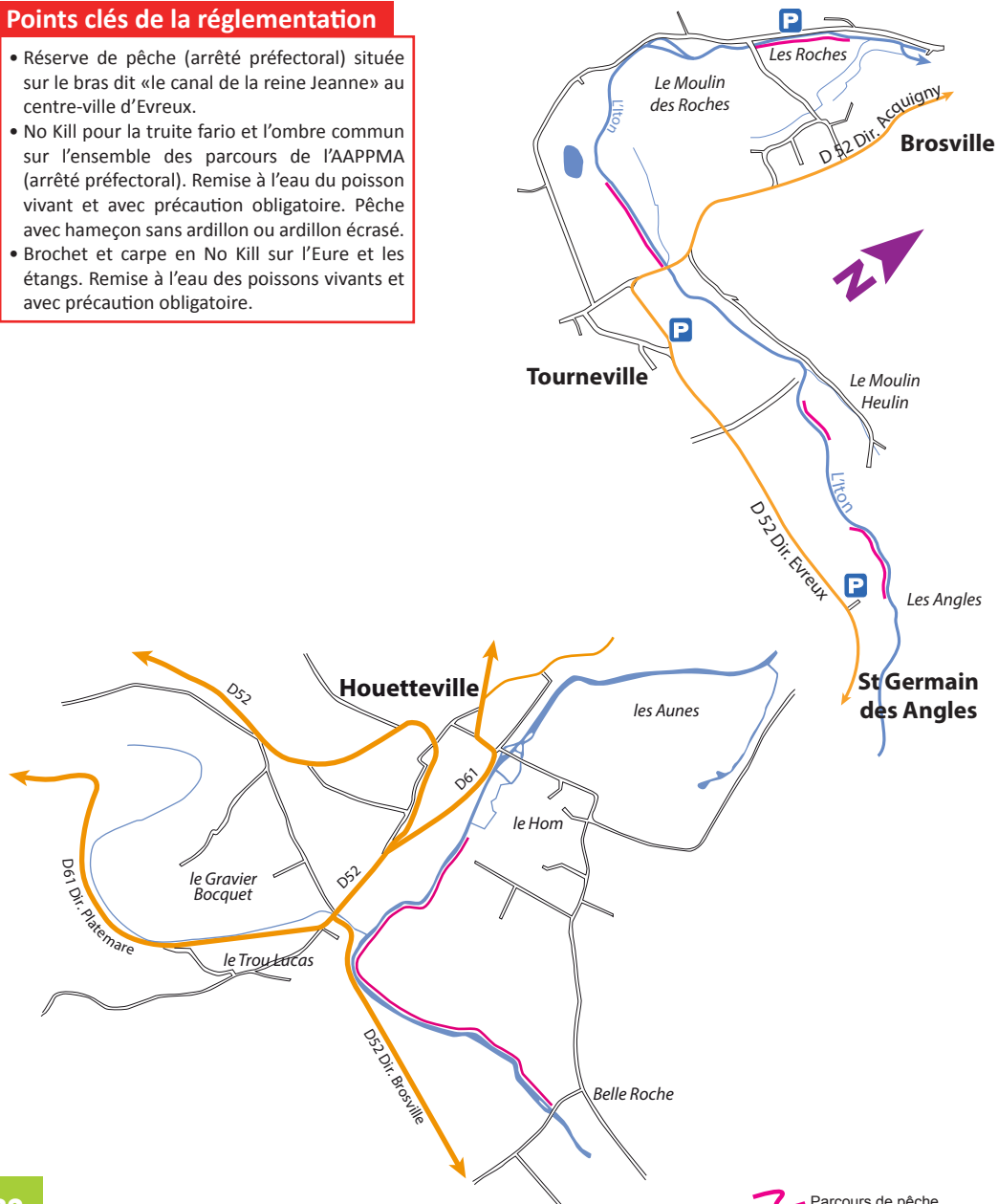
Parcours d'Amfreville sur Iton

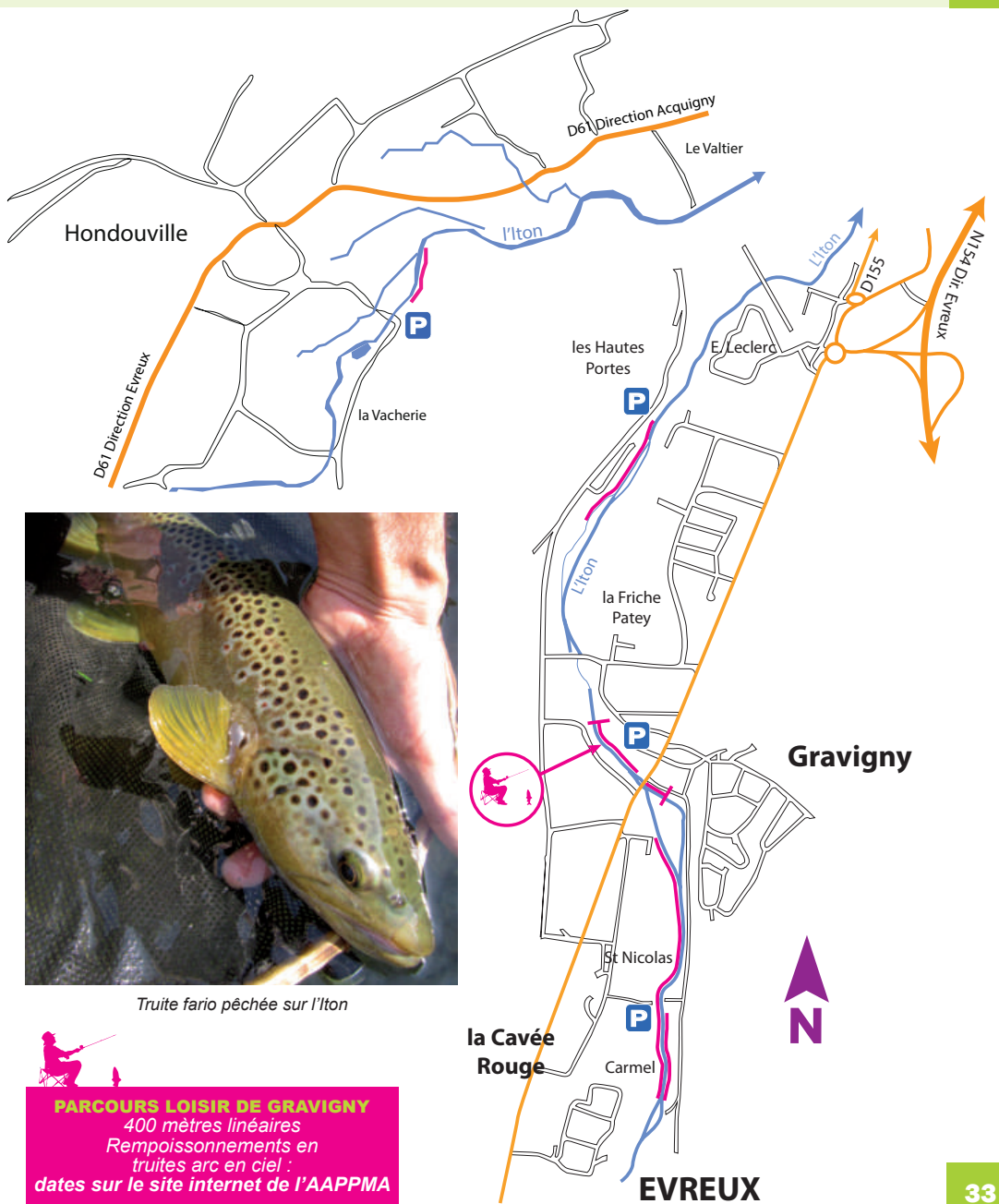




Points clés de la réglementation

- Réserve de pêche (arrêté préfectoral) située sur le bras dit «le canal de la reine Jeanne» au centre-ville d'Evreux.
- No Kill pour la truite fario et l'ombre commun sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral). Remise à l'eau du poisson vivant et avec précaution obligatoire. Pêche avec hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé.
- Brochet et carpe en No Kill sur l'Eure et les étangs. Remise à l'eau des poissons vivants et avec précaution obligatoire.



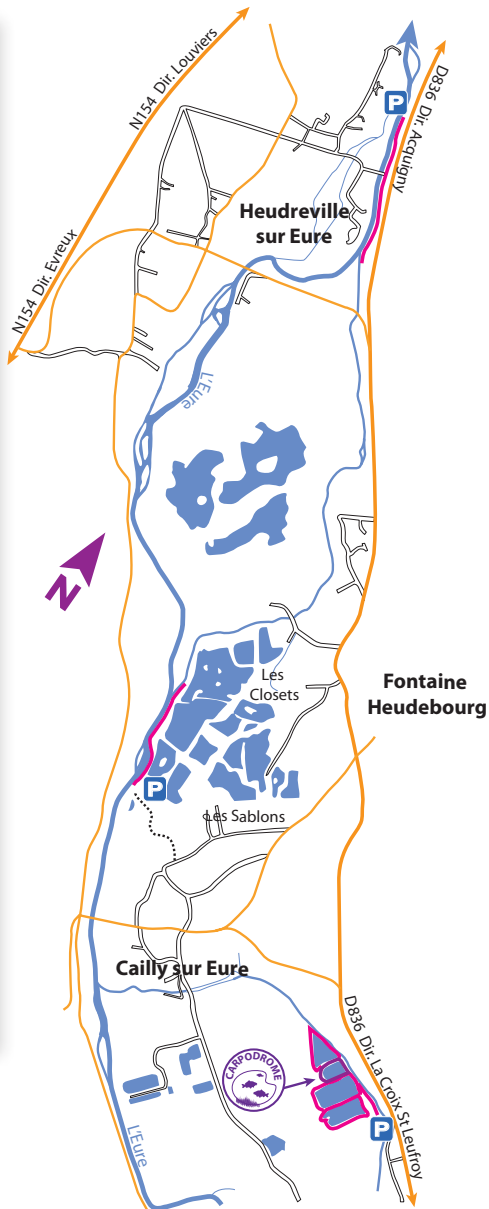
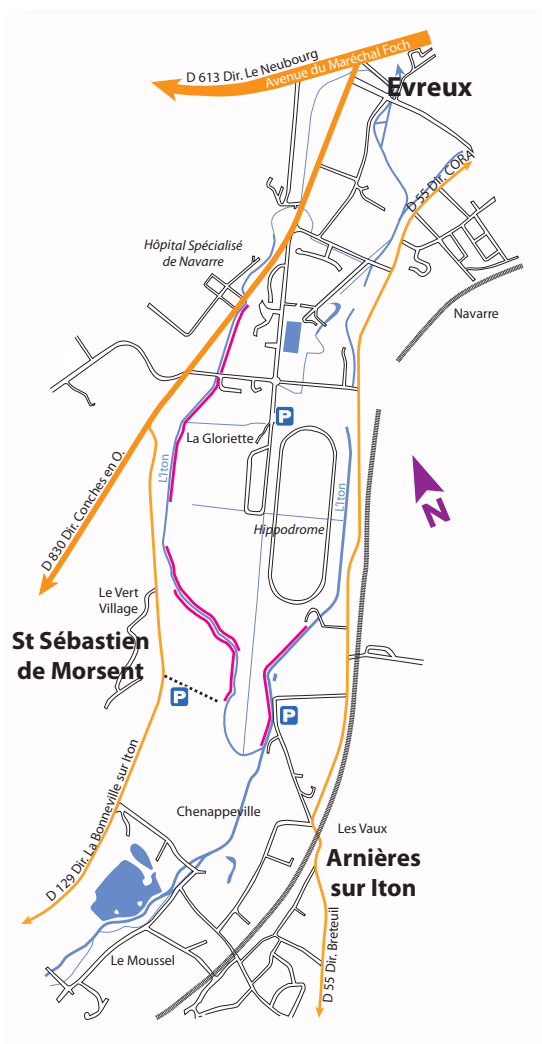


Truite fario pêchée sur l'iton




PARCOURS LOISIR DE GRAVIGNY
400 mètres linéaires
Rempoissonnements en
truites arc en ciel :
dates sur le site internet de l'AAPPMA

EVREUX



Carpodrome avec supplément
0.6 Ha situé à la Croix St Leufroy.

 Parcours nécessitant l'achat d'un supplément

 Parcours de pêche



Points clés de la réglementation

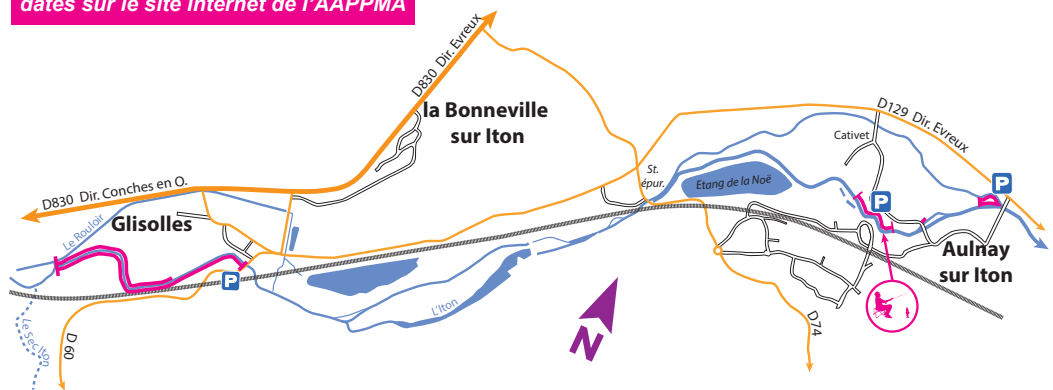
- Réserve de pêche (arrêté préfectoral) située sur le bras dit «le canal de la reine Jeanne» au centre-ville d'Evreux.
- No Kill pour la truite fario et l'ombre commun sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral). Remise à l'eau du poisson vivant et avec précaution obligatoire. Pêche avec hameçon sans ardilion ou ardilion écrasé.
- Brochet et carpe en No Kill sur l'Eure et les étangs. Remise à l'eau des poissons vivants et avec précaution obligatoire. Pêche avec hameçon sans ardilion ou ardilion écrasé.



L'Iton à l'hippodrome de Navarre



PARCOURS LOISIR D'AULNAY
 300 mètres linéaires
 Rempoissonnements en
 truites arc en ciel :
 dates sur le site internet de l'AAPPMA



Président
Michel THURET
 06 45 53 91 21



Présentation

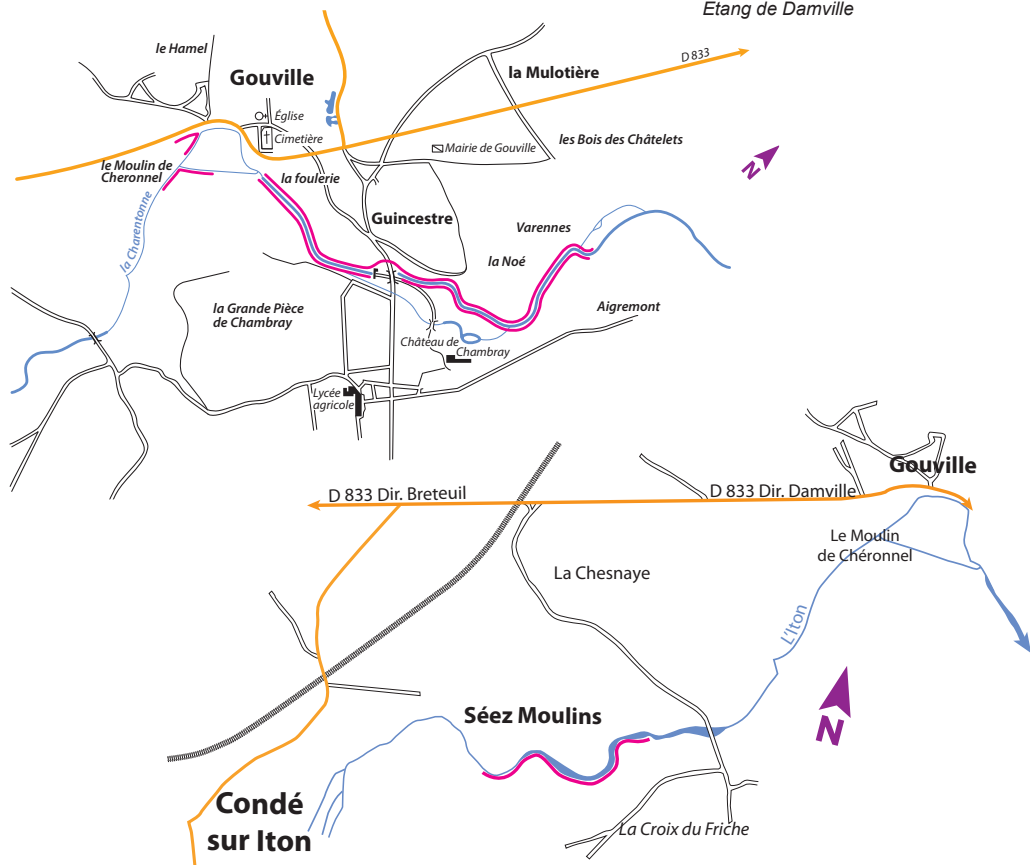
10,6 km de parcours en 2ème catégorie sur l'Iton.
 Etangs 2ème catégorie : 5,6 Ha.

Points clés de la réglementation

- Parcours de Gouville en gestion no kill toutes espèces. Remise à l'eau du poisson vivant et avec précaution obligatoire. Pêche avec hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé. Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.

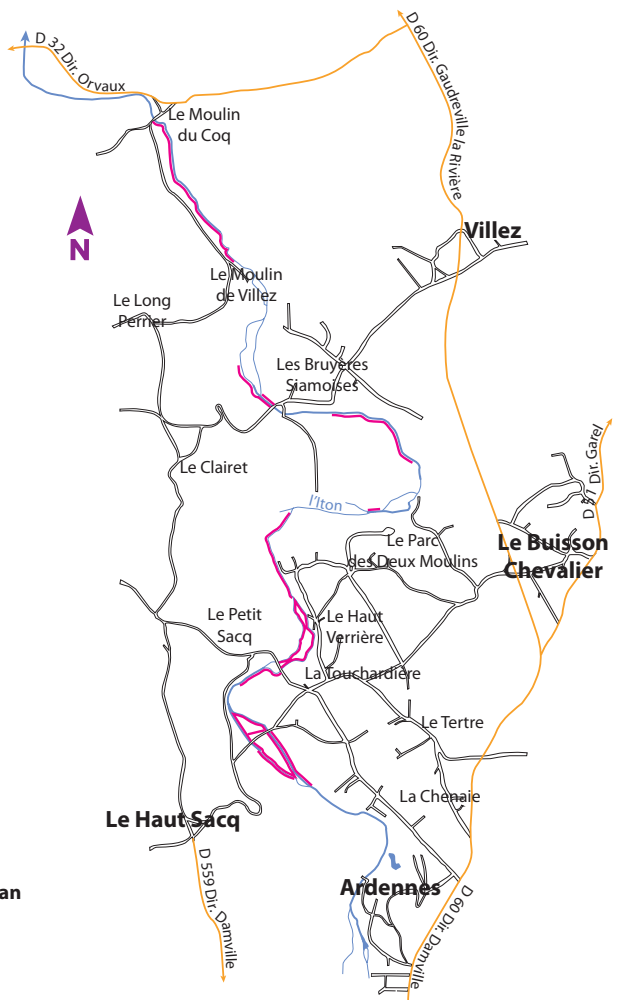
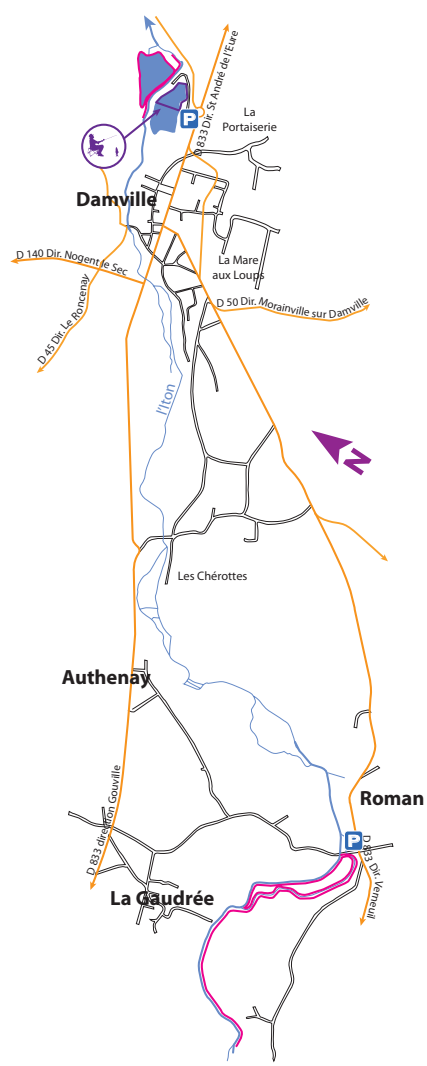


Etang de Damville





Parcours loisir avec supplément
1^{er} étang à Damville - 1 Ha



Président
David HYVARD
 06 17 87 11 73



Présentation

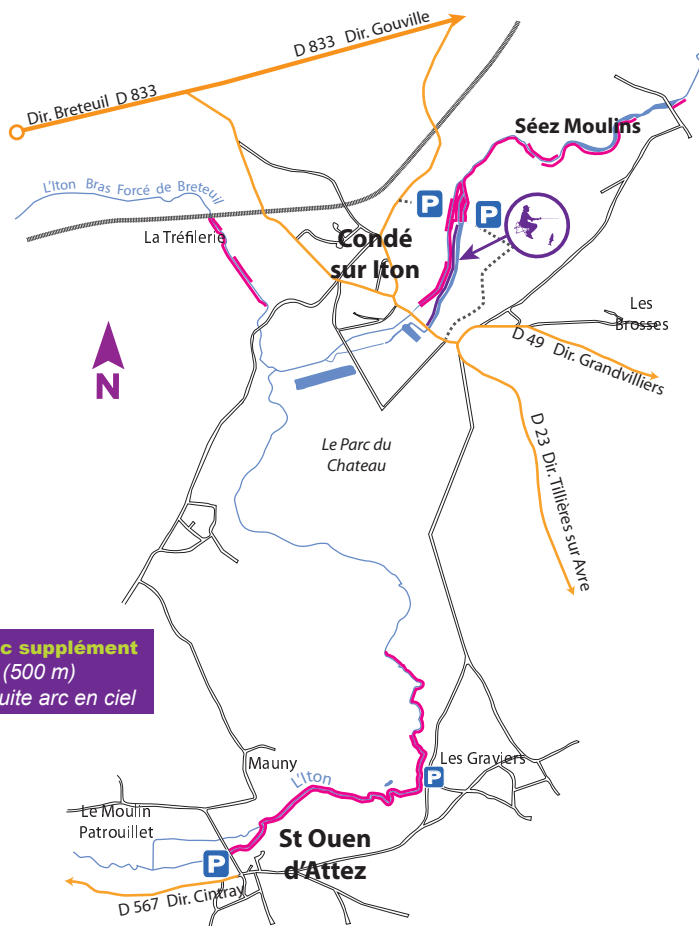
5.4 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Iton.

Points clés de la réglementation

- Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.



Parcours St Ouen d'Attez.



Parcours loisir avec supplément

Bras de l'Iton (500 m)
 Déversements en truite arc en ciel

Président
Bernard BOUCHER
 06 58 17 02 86



Présentation

Etangs 2^{ème} catégorie : 2.8 Ha

Points clés de la réglementation

- Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.

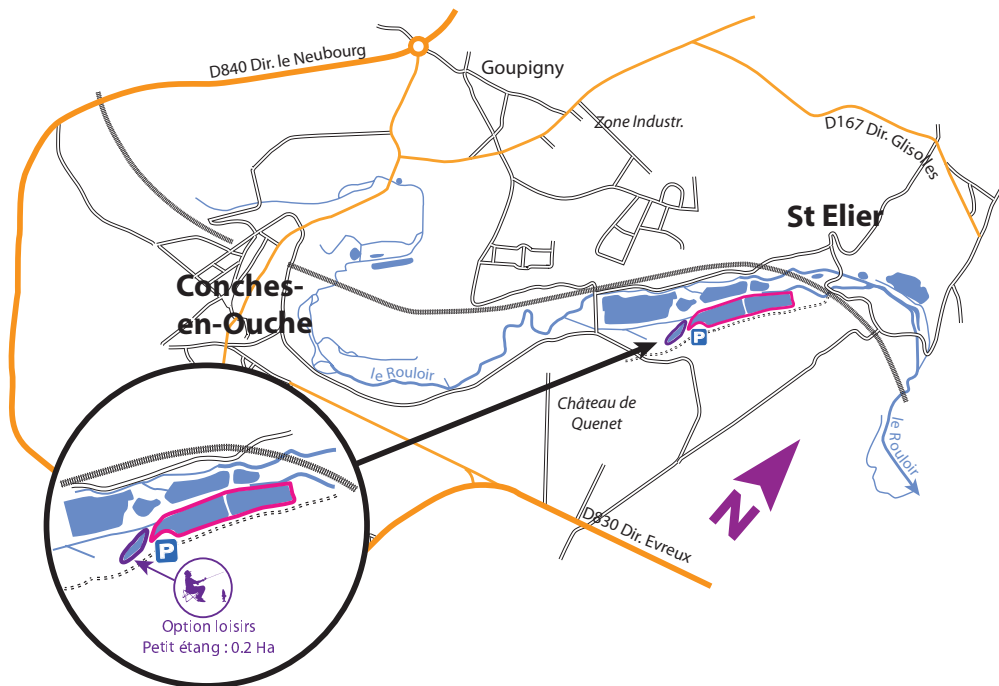


Les étangs de Conches en Ouche.



Parcours loisir avec supplément

Petit plan d'eau (0.2 Ha)
 Déversements en truite arc en ciel



Parcours nécessitant l'achat d'un supplément

Parcours de pêche

Président
Claude AMIGON
 06 03 09 24 72



Présentation

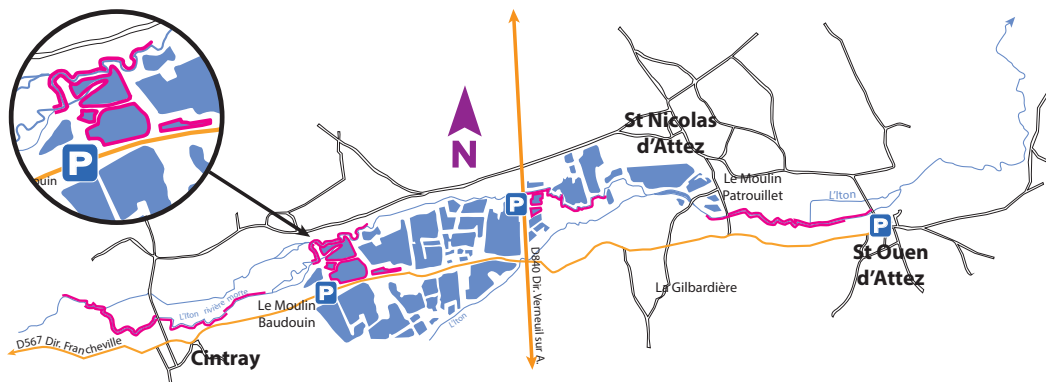
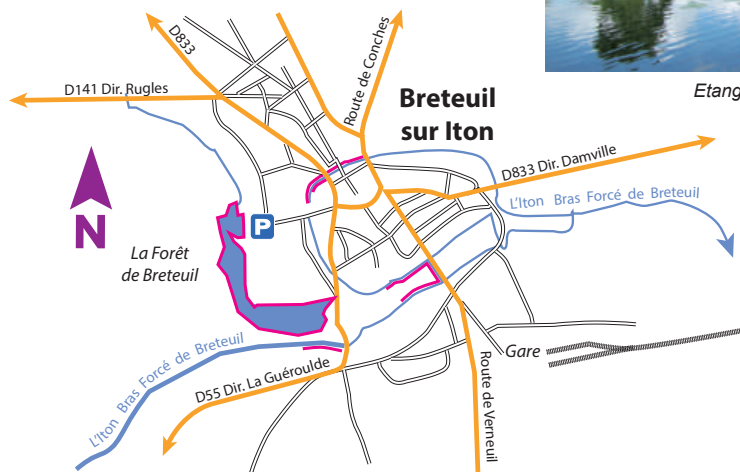
5.1 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Iton.
 Etangs 2^{ème} catégorie : 10.6 Ha


Points clés de la réglementation

- Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.



Etang de Breteuil sur Iton



 Parcours nécessitant l'achat d'un supplément

 Parcours de pêche

Président
Vincent LEBERT
 06 81 30 11 70



Présentation

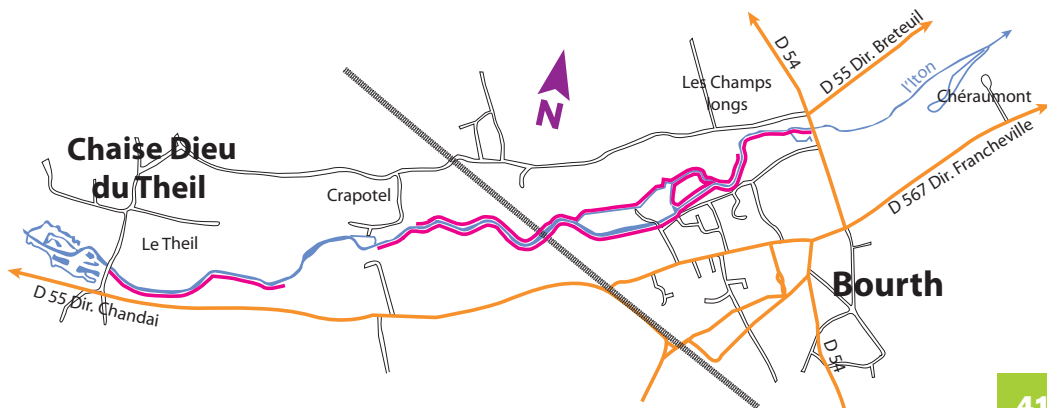
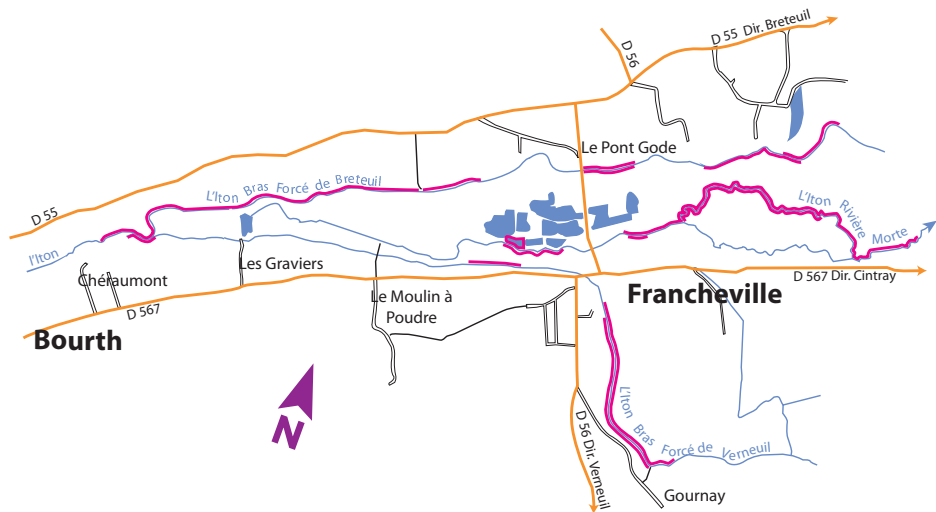
11.1 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Iton.
 Etang 2^{ème} catégorie : 0.2 Ha.

Points clés de la réglementation

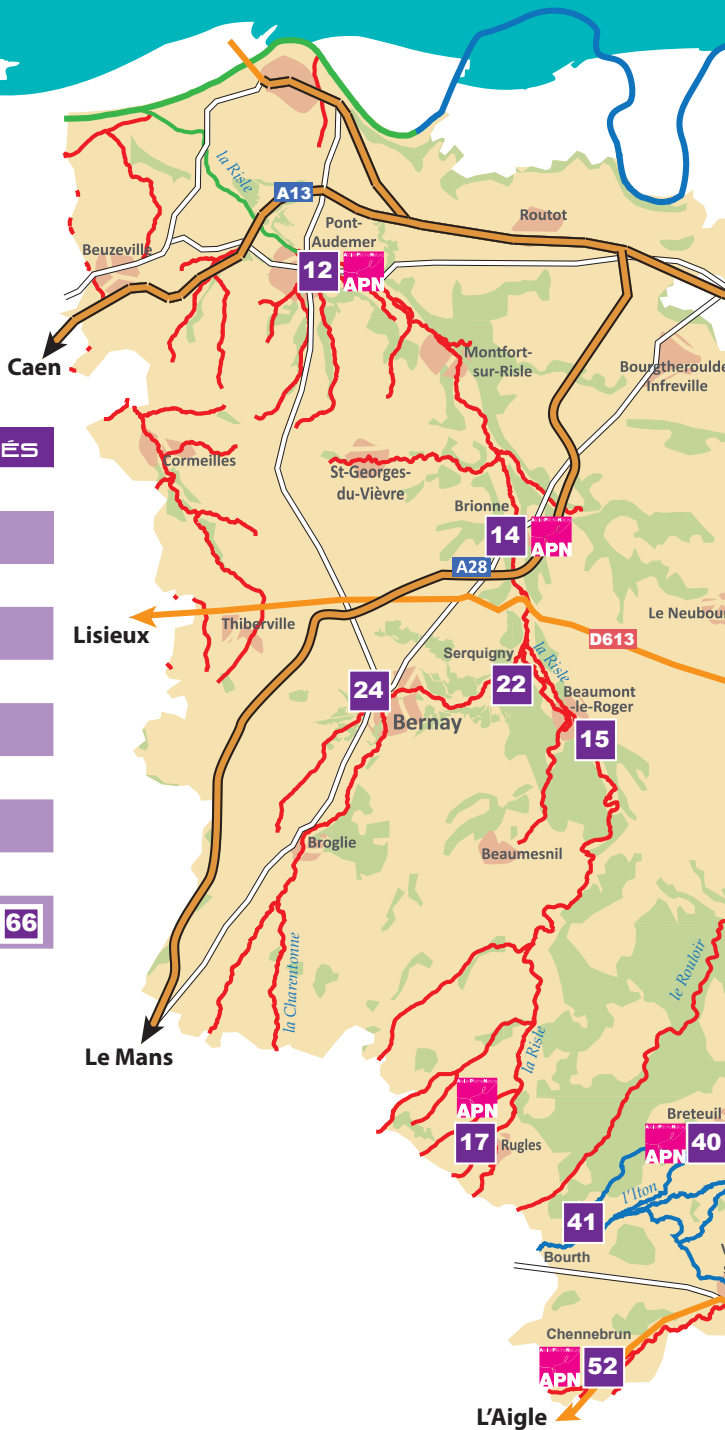
- No Kill pour la truite fario sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral). Remise à l'eau du poisson vivant et avec précaution obligatoire.



Brochet capturé sur l'Iton à Bourth



CARTE DU DOMAINE



LES PARCOURS SPÉCIALISÉS

Carpodrome

12 31

Carpe de nuit

12 56 58 66 67 68

Parcours Mouche

12 14 15 17 24 71

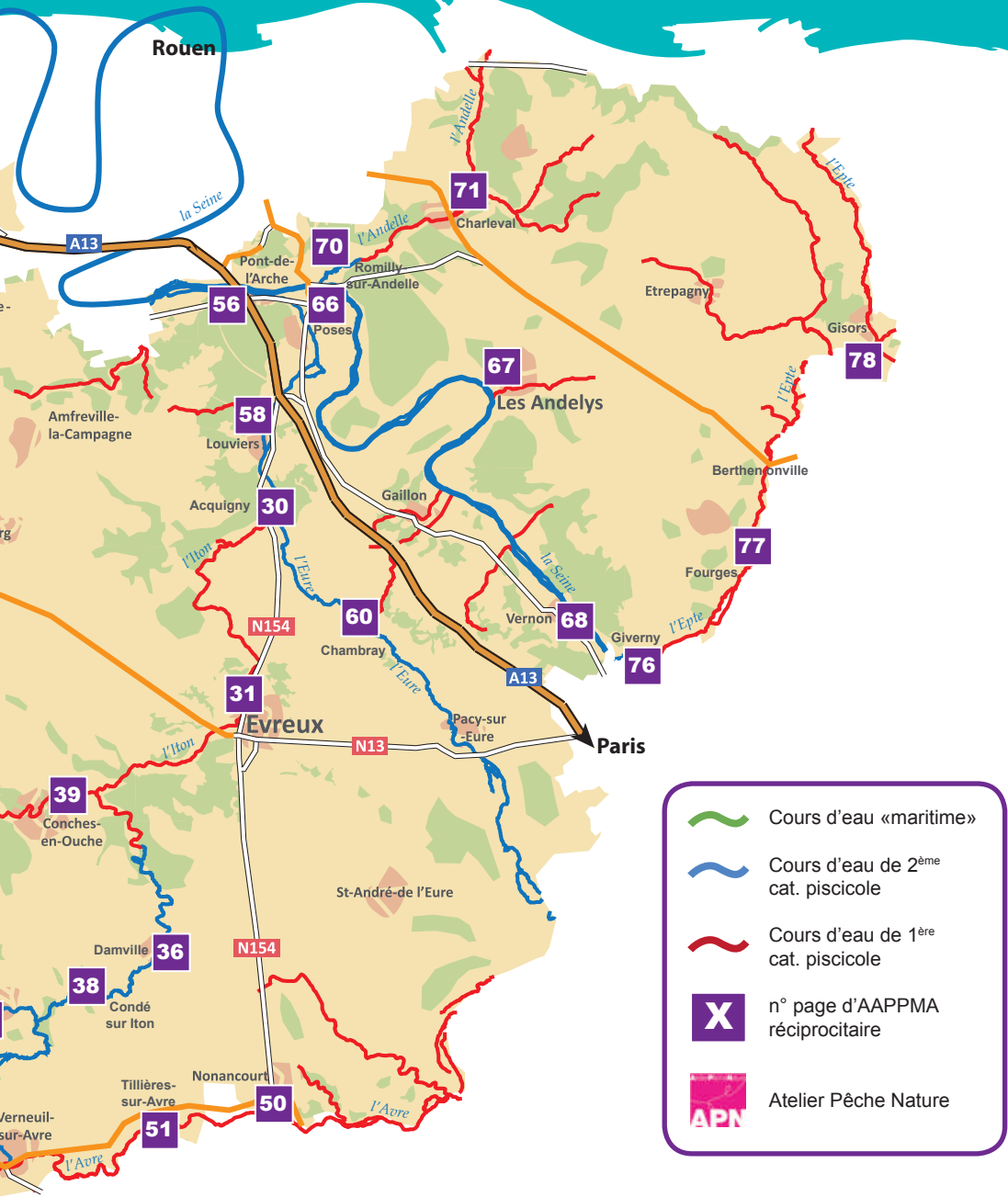
No kill Carnassiers

12

Pêche de loisirs

14 17 24 31 36 38 39 66

PISCICOLE DE L'EURE



-  Cours d'eau « maritime »
-  Cours d'eau de 2^{ème} cat. piscicole
-  Cours d'eau de 1^{ère} cat. piscicole
-  n° page d'AAPPMA réciprocitaire
-  Atelier Pêche Nature

CARTE DU DOMAINE

LIMITES DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

FLEUVE SEINE :

Limite amont : limite département 78

Limite aval : limite département 76.

RIVIÈRE EURE :

Limite amont : rue du Port à Louviers (barrage des Jonquets)

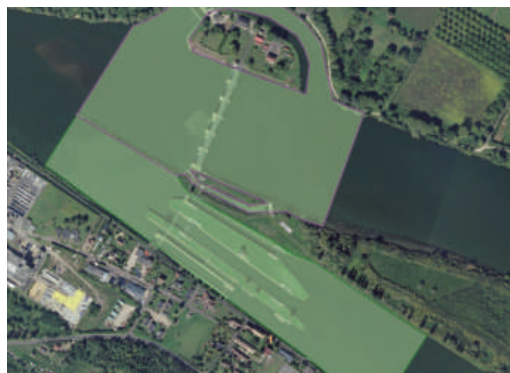
Limite aval : confluence avec la Seine.

RIVIÈRE ANDELLE :

Limite amont : limite des communes de Pîtres et Romilly

Limite aval : confluence avec la Seine.

LES RÉSERVES DE PÊCHE (fixées par l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEBF/2016-186)



Réserve de pêche du barrage de Port Mort et de l'Ecluse de Notre Dame de la Garenne



Réserve de pêche du barrage de Poses et de l'Ecluse d'Amfreville sous les Monts

PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

Autorisée sur tout le Domaine Public de l'Eure et de la Seine. Interdite sur le Domaine Public de l'Andelle.



LES MISES À L'EAU EN SEINE

Ces informations vous sont données à titre indicatif. L'accès et le stationnement sont autorisés sous certaines conditions. Pensez à respecter les autres usagers et les riverains.

- 1 Alizay (rive droite)**
GPS : 49.307008, 1.174732
- 2 Le Manoir (rive droite)**
Bd de la Seine
GPS : 49.310645, 1.205569
- 3 Poses (rive gauche)**
Amont du camping
GPS : 49.291843, 1.260900
- 4 Andé (rive droite)**
Rue du Moulin
GPS : 49.231106, 1.234815
- 5 Heudebouville (rive gauche)**
28, rte de Lormais
GPS : 49.202293, 1.268945
- 6 Muids (rive droite)**
Rue de la Plage
GPS : 49.219503, 1.287888
- 7 Les Andelys (rive droite)**
Rte des Falaises
GPS : 49.247839, 1.391264
- 8 St Pierre d'Autils (rive gauche)**
Le Goulet
GPS : 49.141367, 1.418000
- 9 Vernon (rive gauche)**
Quai Garnuchot
GPS : 49.096197, 1.483865

PUBLIC FLUVIAL



Mise à l'eau de Poses (rive gauche de la Seine).

APN ET ANIMATIONS

Qu'est ce qu'un APN ?

Les Ateliers Pêche et Nature permettent aux participants d'acquérir en une dizaine de séances l'autonomie nécessaire à la pratique de la pêche dans un contexte simple. Animés par des bénévoles des AAPPMA, ils transmettent également les bonnes pratiques dans le respect des milieux aquatiques et des autres usagers. **Renseignements et inscriptions** se font auprès des responsables de chaque atelier.



La Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique organise tout au long de l'année des initiations à différentes techniques de pêche. En 2018, elles mettront à l'honneur plusieurs sites de pêche allant de la Seine à l'Eure en passant par des plans d'eau.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER PAR MAIL À L'ADRESSE SUIVANTE : louis.foullon@peche27.com ou par téléphone au 06-79-18-28-32.

LIEU	DATE	AAPPMA CONCERNÉE	THÈME	INSCRIPTION
Lac des deux amants (base de loisirs de Léry Poses)	21/03/18	CARPE POSIENNE	Pêche au coup	Inscription directement auprès de la base de loisirs de Léry Poses au 02 32 59 13 13
	02/05/18		Pêche aux leurres	
	04/07/18		Pêche au coup	
Linéaire sécurisé en amont du barrage de Poses (place de la République) • Seine	07/07/18		Pêche au coup	Inscription et renseignements auprès de l'animateur de la FDAAPPMA 27, LOUIS FOULLON louis.foullon@peche27.com 06 79 18 28 32 02 32 57 10 73
Linéaire sécurisé du Vaudreuil • Eure	07/03/18	UNION DES PÊCHEURS DE LOUVIERS	Pêche au coup	
Centre ville de Louviers • Eure	23/05/18	UNION DES PÊCHEURS DE LOUVIERS	Pêche aux leurres	
	11/07/18		Pêche aux leurres	
Plan d'eau d'Igoville	04/04/18	CARPE DE PONT DE L'ARCHE	Pêche au coup	
	23/06/18		Pêche aux leurres	
	21/07/18		Pêche aux leurres	

**LES DATES ET LIEUX SONT SUSCEPTIBLES DE CHANGER,
VEUILLEZ VOUS RENSEIGNER À L'INSCRIPTION**

APN de Rugles

C. BEAUFILS • 06 80 04 89 11

Période d'activité : Mars à Septembre
Fréquence : contactez le responsable

APN de Brionne

P. MONGREVILLE • 06 77 96 32 14

Période d'activité : Mars à fin Juin
Fréquence : 2 mercredis après-midi/mois

APN de Chennebrun / Verneuil

G. VERDON • 06 72 03 89 05

Période d'activité : vacances Février, Pâques, Été
Fréquence : chaque mercredi et jeudi

APN de Breteuil sur Iton

A. BOUILLON • 06 89 87 16 35

Période d'activité : Mars à Juillet
Fréquence : 2 samedis
& 2 mercredis /mois de 14h à 17h30

APN de Pont-Audemer

P. MANCEL • tel : 06 22 31 62 80

Période d'activité : Mars à fin Juin
Fréquence : contactez le responsable

Le calendrier des stages et autres animations se trouve sur l'agenda et dans la rubrique animation du site www.eure-peche.com

LES CLUBS DE PÊCHE DANS L'EURE



La pêche au coup de compétition.

Le Comité Départemental de pêche au coup rassemble 80 licenciés répartis dans 8 clubs départementaux affiliés à la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup (FFPSC). Renseignements auprès de : **Yves CAUCHOIS** au **06 38 20 98 61**

Les clubs de pêche à la mouche.

3 clubs de pêche à la mouche sont recensés par la Fédération. Animés par des bénévoles d'AAPPMA, ils permettent d'apprendre le montage des mouches artificielles et les bases de la technique du lancer. Pour connaître les modalités d'inscription, contactez les responsables de chaque club :

- Club Mouche La Truite de l'Iton : Jean-Alexif DELABARRE 06 76 13 21 13 / jademouche@orange.fr
- Club Mouche de La Ferrière sur Risle : Jacques LEGAY 06 20 16 05 81 / j.legay.photos@hotmail.fr
- Club Mouche de Pont-Audemer : Alexandre MONLON 06 89 92 01 96 / almonlon@orange.fr



Fête de la pêche
DIMANCHE 3 JUIN



LE BASSIN DE L'AVRE

3 AAPPMA : Nonancourt, Tillières sur Avre et Chennebrun
17,4 km de parcours associatifs - 1 Atelier Pêche et Nature

Petit cours d'eau d'une dizaine de mètres de largeur, l'Avre entre au sud-ouest du département à Chennebrun. Jusqu'à Balines, le débit de l'Avre reste très faible et le cours d'eau a subi de nombreux aménagements (bras perchés). En aval, plusieurs sources apportent des eaux fraîches et augmentent nettement la largeur et le débit de la rivière.

L'Avre rejoint l'Eure en rive droite à St Georges Motel après un parcours de 80 km.

Sur une bonne partie de son cours, elle marque la limite entre l'Eure et l'Eure et Loir.







INTÉRÊT HALIEUTIQUE

1ère catégorie piscicole sur l'ensemble de son cours.

Jusqu'à l'aval de Verneuil sur Avre, la truite fario reste peu présente. Ce sont avant tout des cyprins d'eau vive (chevesnes, vandoises, vairons) et des carnassiers comme la perche et le brochet qui sont recherchés par les pêcheurs. Carpes et brochets peuvent notamment atteindre des tailles surprenantes au regard du gabarit du cours d'eau.

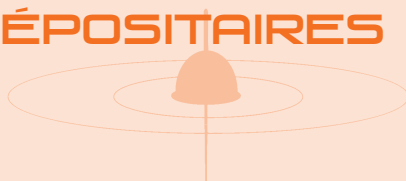
Après Balines et ses sources, l'Avre est plus favorable à la truite fario dont la pêche peut être pratiquée à vue compte-tenu de la clarté des eaux. Le brochet et les cyprinidés d'eau calme affectionnent les secteurs lents et profonds couverts de nénuphars (amont des ouvrages). Plus récemment, l'ombre commun a fait son apparition sur l'aval du bassin.

LÉGENDE

-  1^{ère} catégorie piscicole
-  2^{ème} catégorie piscicole
-  Siège d'AAPPMA
-  Atelier Pêche Nature



LISTE DES DÉPOSITAIRES



NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Chennebrun (réciprocité EHGO)			
NATURE 27	626 rue Aristide Briand	27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	02 32 33 04 07
AAPPMA (Mr VERDON)	Le Rouilly	27130 ARMENTIÈRES-SUR-AVRE	02 32 31 63 52
AAPPMA Tillières sur Avre (réciprocité EHGO)			
NATURE 27	626 rue Aristide Briand	27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	02 32 33 04 07
AAPPMA AAPPMA de Nonancourt (réciprocité EHGO)			
EUROCYCLES	30 rue Hippolyte Lozier	27320 NONANCOURT	02 32 58 03 14
BAR DE L'UNION	4 rue du Vieux pont	28350 ST LUBIN DES JONCHERETS	02 32 58 09 36

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
 contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com

La pêche...c'est par ici que ça se passe!

concept PRO CHASSE PÊCHE
Nature 27
Chasse Pêche

626 rue aristide briand RN12
 27130 VERNEUIL-SUR-AVRE
 Tél. 02 32 33 04 07

f NATURE 27 PECHE CHASSE

Julie et Nicolas LEPORCQ
 vous accueillent du lundi au samedi
 de 9h à 12h et de 14h à 19h

Truite, carnassiers, carpe, coup, chasse...
 Un grand choix de produits de qualité, soigneusement sélectionnés afin
 de satisfaire aussi bien les amateurs débutants que les confirmés.
 Un large choix de marques vous est proposé
 Et bien d'autres choses...

Ouverture
 10 MARS 2018

GÉNÉRATION PÊCHE

Préparez votre matériel sous ombrelle, votre carte et venez pêcher votre première truite !
 L'ouverture est 1^{ère} cartilage, c'est le 11 mars. Entrez de plein air, de nature et de détente !
 Réservez les votes d'avis. Venez à la Génération Pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur
www.cartedepêche.fr

Président
Louis MEJEAN
 06 46 04 49 96



Présentation

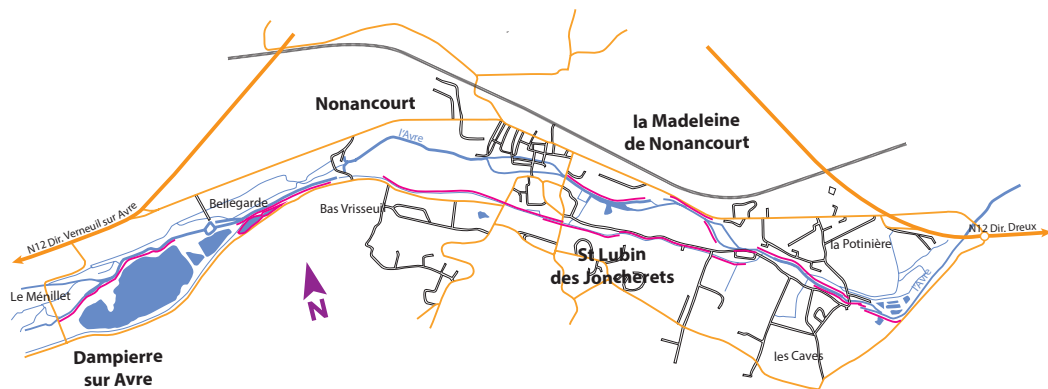
6.3 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Avre.
 Plan d'eau eau close : moins d'1 ha.

Points clés de la réglementation

- Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.
- Pêche interdite par arrêté préfectoral (réserve de pêche) dans le centre ville de Nonancourt le long de l'impasse du Pont Neuf, du quai Henry IV et du quai du Guichet.



Parcours à Dampierre sur Avre



Président
Philippe DEMAUX
02 32 32 51 87

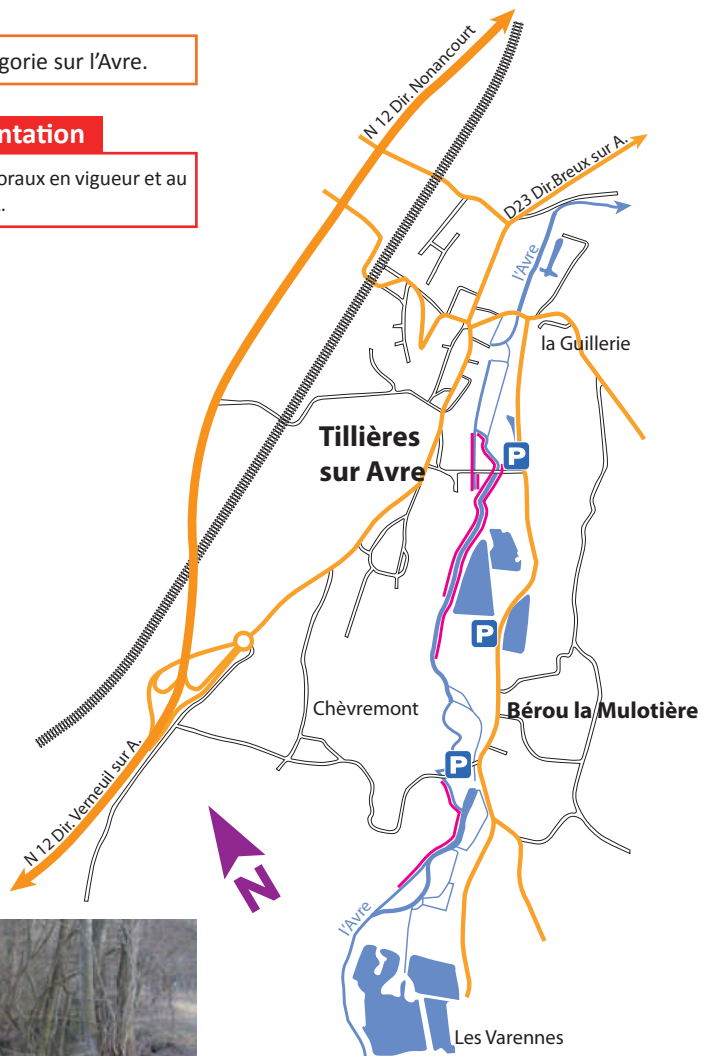


Présentation

1.7 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Avre.

Points clés de la réglementation

- Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.



Parcours de Tillières sur Avre.

Président
Gérard VERDON
 06 72 03 89 05



Présentation

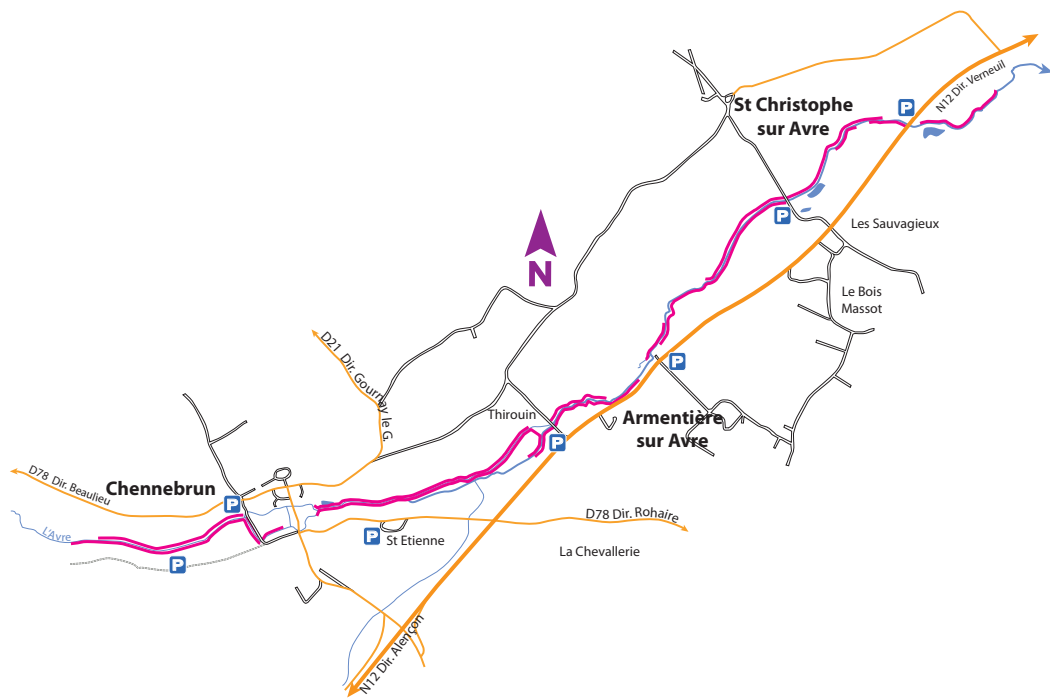
9.4 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Avre.


Points clés de la réglementation

- Les parcours situés entre Chennebrun et St Christophe sur Avre sont classés en No Kill pour la truite fario (arrêté préfectoral) - obligation de remettre à l'eau ses prises vivantes et avec précaution.
- Sur les parcours de Bâlines et Verneuil sur Avre, le prélèvement des truites fario est fixé à un poisson par pêcheur et par jour (Taille : 35cm).

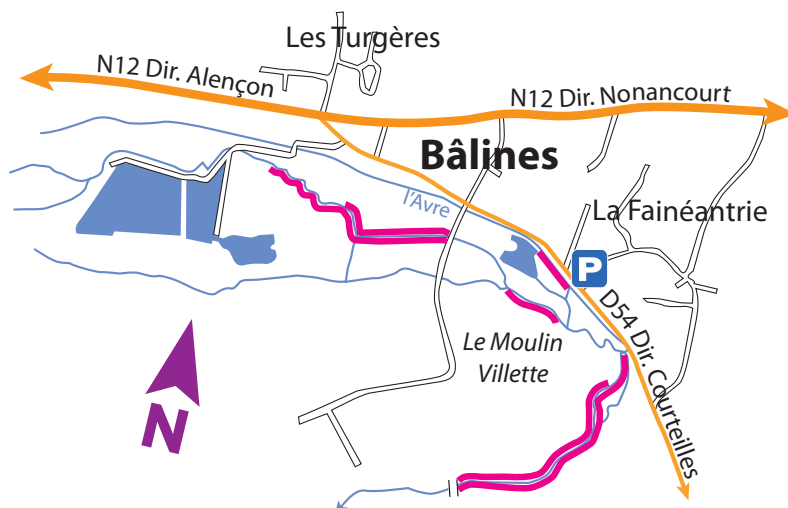
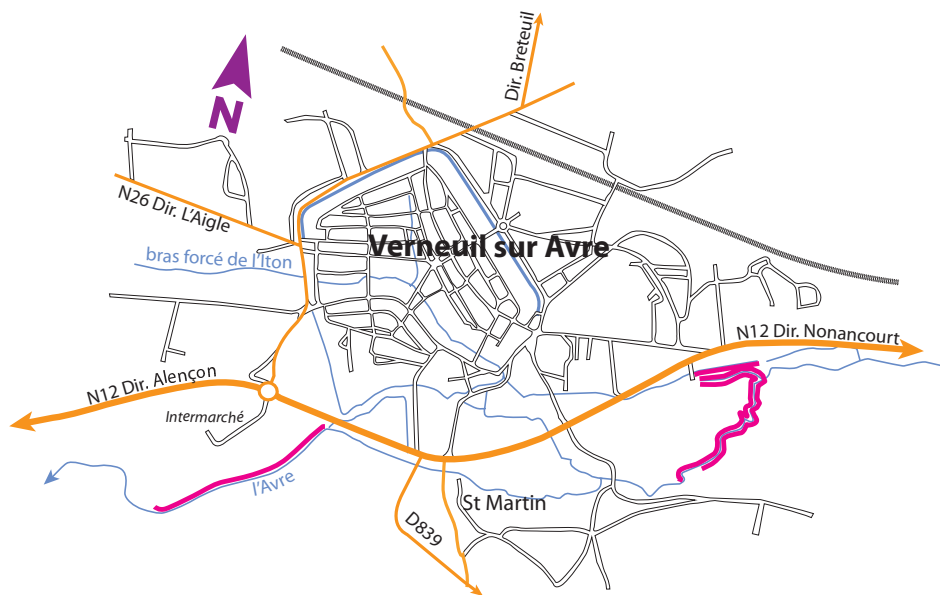


L'Avre à Armentières sur Avre.



 Parcours nécessitant l'achat d'un supplément

 Parcours de pêche



LE BASSIN DE L'EURE

3 AAPPMA : Pont de l'Arche, Louviers, Chambray
36 km de parcours associatifs

L'Eure prend sa source à Marchainville dans le Perche Ornaïs (61), et rejoint la Seine à Martot (27) après un parcours de 225 km dont environ 90 km dans le département de l'Eure. Au cours de son périple, l'Eure traverse les départements de l'Orne (61), d'Eure et Loir (28) et de l'Eure (27).

Elle arrose les villes de Chartres, Maintenon, Pacy-sur-Eure et Louviers.

Ses principaux affluents sont l'Avre et l'Iton.

Jusqu'à Louviers, la rivière présente des alternances de zones lentes et profondes et de secteurs courants (radiers, plats) favorables à la présence d'une diversité d'espèces (barbeau, goujon, chevesne, carpe...).



INTÉRÊT HALIEUTIQUE

2ème catégorie piscicole sur tout son cours dans le département.





Domaine public : de l'ancienne écluse de Folleville à Louviers et jusqu'à sa confluence avec la Seine.

L'Eure est avant tout une rivière cyprinicole dans notre département avec la présence de carpes, brèmes, mais aussi de carnassiers comme perches et brochets. Il n'est pas impossible de trouver quelques truites sauvages sur les secteurs plus courants. Sur ces mêmes endroits, on trouve aussi un autre adversaire : le Barbeau. Le pêcheur a donc libre-choix dans la technique à employer.

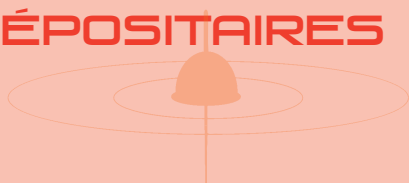
Après Louviers, l'Eure a été canalisée pour permettre le trafic fluvial (aujourd'hui révolu). Elle offre alors des secteurs propices à la pêche au coup (grande canne, quiver, carpe, etc.) et des carnassiers.



LÉGENDE

-  1^{ère} catégorie piscicole
-  2^{ème} catégorie piscicole
-  Siège d'AAPPMA
-  Atelier Pêche Nature

LISTE DES DÉPOSITAIRES



NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Pont de l'Arche (réciprocité EHGO)			
RESTAURANT " AU CLIN FOC "	1 rue André Antoine	27340 CRIQUEBEUF-SUR-SEINE	02 35 81 74 02
JV CONNECT INFORMATIQUE	15 rue du président Roosevelt	27340 PONT DE L'ARCHE	09 54 98 88 30
AAPPMA (Mr DEMAREST)	13 Quai du Maréchal Foch	27340 PONT DE L'ARCHE	02 35 23 05 39
AAPPMA Louviers (réciprocité EHGO)			
MAG PRESSE	Ctre Cial le Becquet	27400 LOUVIERS	02 32 59 21 58
AAPPMA de Chambray (réciprocité EHGO)			
PASSION PÊCH'EURE	3 Chemin du Nuisement	27930 FAUVILLE	02 32 30 23 11
PRESTIGE TACKLE	3 place Dufay	27120 PAÇY SUR EURE	06 40 50 50 72

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com



**GITES DE PÊCHE À 100M DU LAC
 BASE DE LOISIRS DE LERY -POSES**
Ouvert toute l'année

02 32 61 35 05
www.lery-poses.fr

Président
Gérard DEMAREST
 02.35.23.05.39 • 06.81.52.33.53
 www.aappmadelarche.fr



Présentation

16.2 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur la Seine et l'Eure (Domaine Public Fluvial).

Points clés de la réglementation

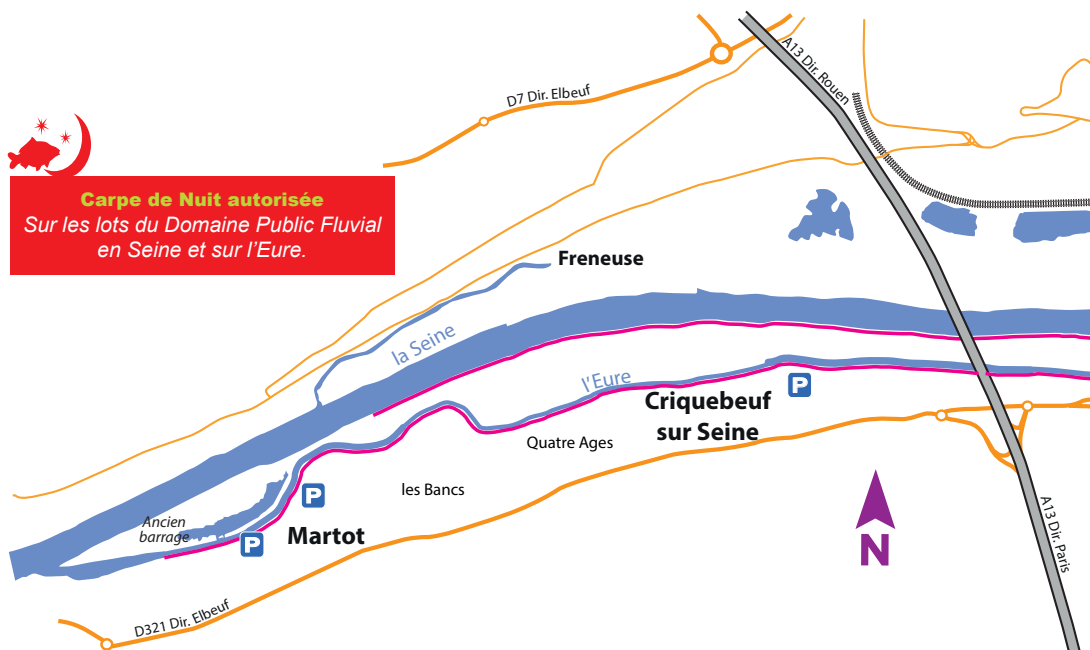
- Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.
- Dans le cadre des arrêtés PCB, la remise à l'eau vivant des prises définies ci-après est obligatoire sur le fleuve Seine : Anguilles, brèmes, gardons, carpes, sandres et brochets.




L'Eure à Pont de l'Arche



Carpe de Nuit autorisée
 Sur les lots du Domaine Public Fluvial
 en Seine et sur l'Eure.



 Parcours nécessitant l'achat d'un supplément

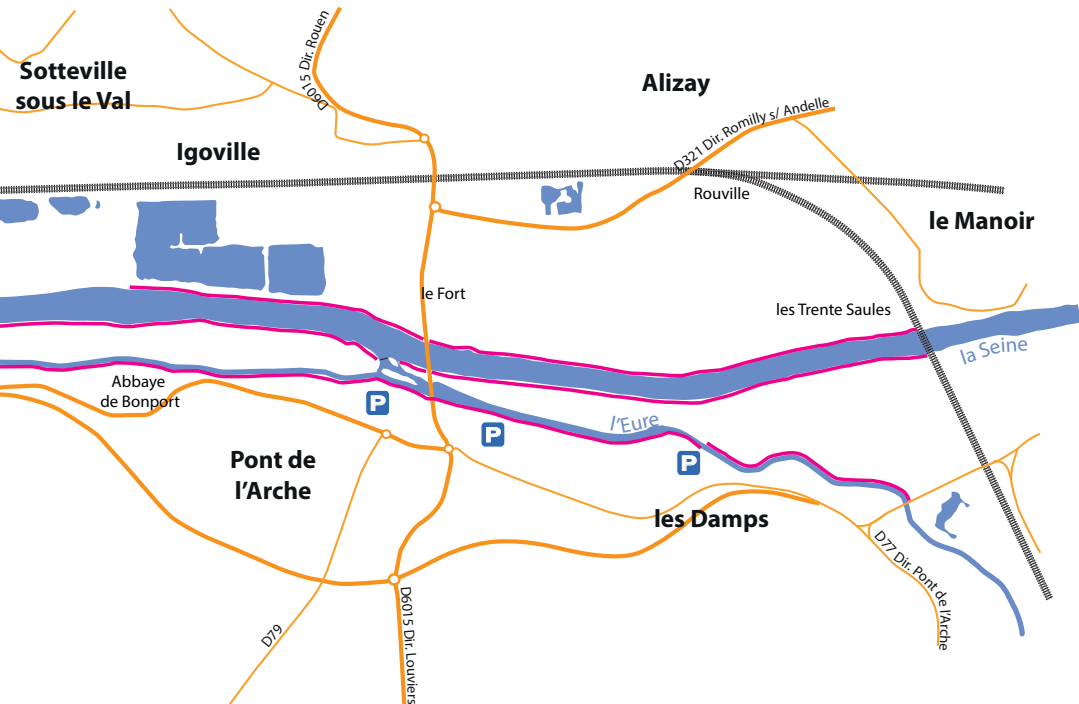
 Parcours de pêche



Pêcheur au coup en action sur l'Eure aux Damps



Vue de la Seine à l'aval de Pont de l'Arche



Président
Martial CHOUQUET
 06 03 69 20 61



Présentation

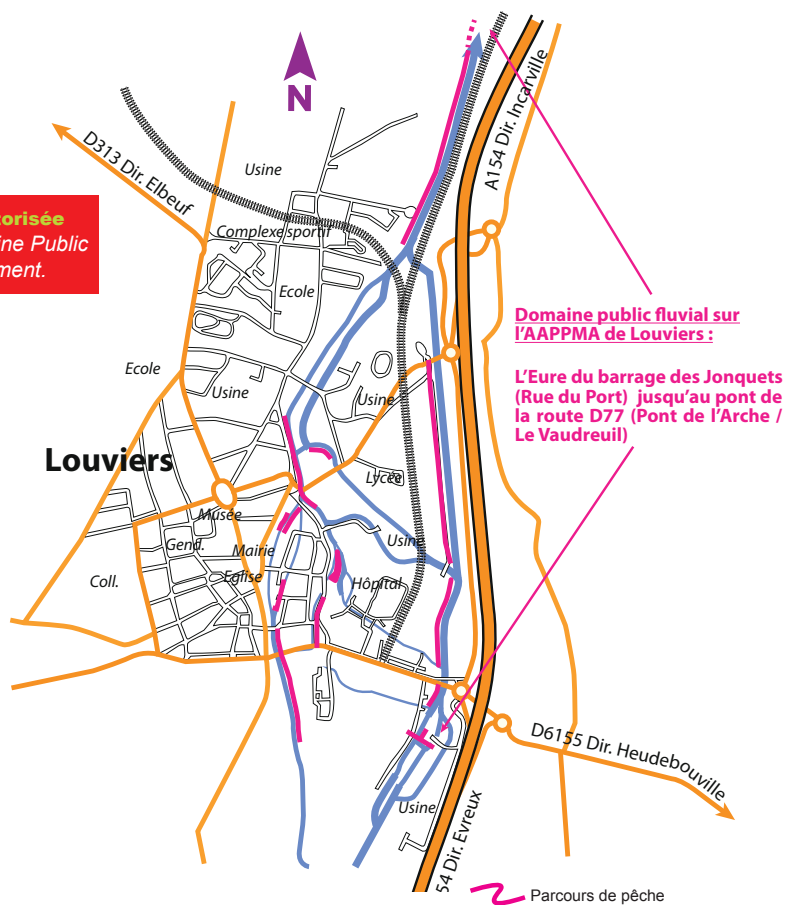
14,1 km de parcours en 2ème catégorie sur l'Eure.

Points clés de la réglementation

- Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.
- Brochet en no kill sur l'Eure. Remise à l'eau des poissons vivants et avec précaution obligatoire.



Brochet capturé sur l'Eure



Carpe de Nuit autorisée
 Sur les lots du Domaine Public
 de l'Eure uniquement.

**Domaine public fluvial sur
 l'AAPPMA de Louviers :**

**L'Eure du barrage des Jonquets
 (Rue du Port) jusqu'au pont de
 la route D77 (Pont de l'Arche /
 Le Vaudreuil)**

Parcours de pêche



Float tube sur l'Eure

Président
Jean BATTINI
 06 85 72 52 22
 pecheursdechambray@gmail.com
 http://www.pecheursdechambray.com/



Présentation

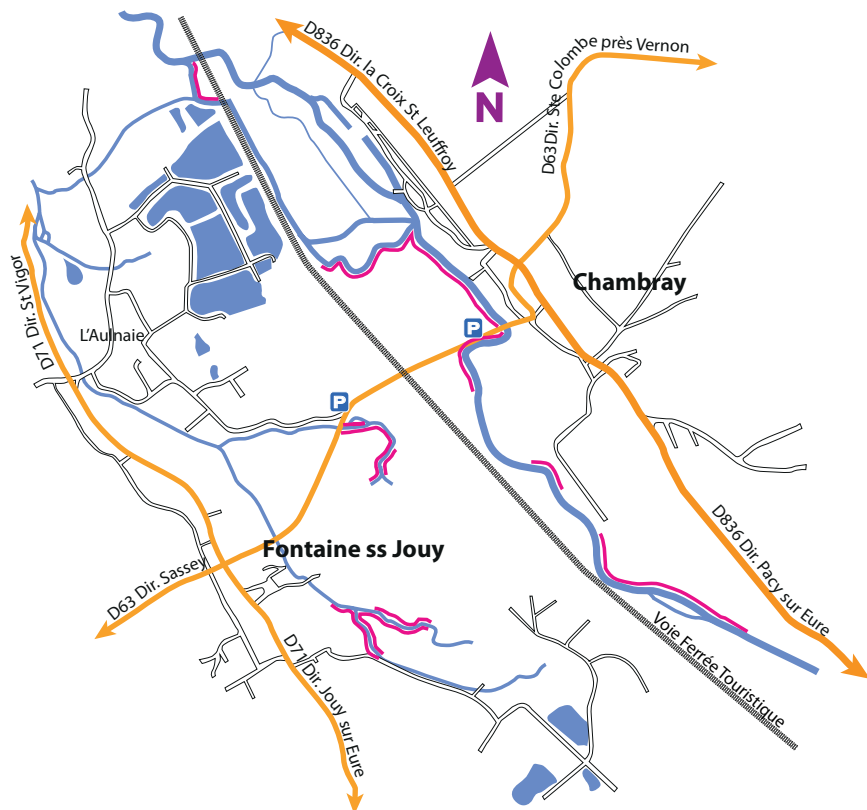
1 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur ruisseau de la Fontaine.
 6.6 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Eure.

Points clés de la réglementation

- Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

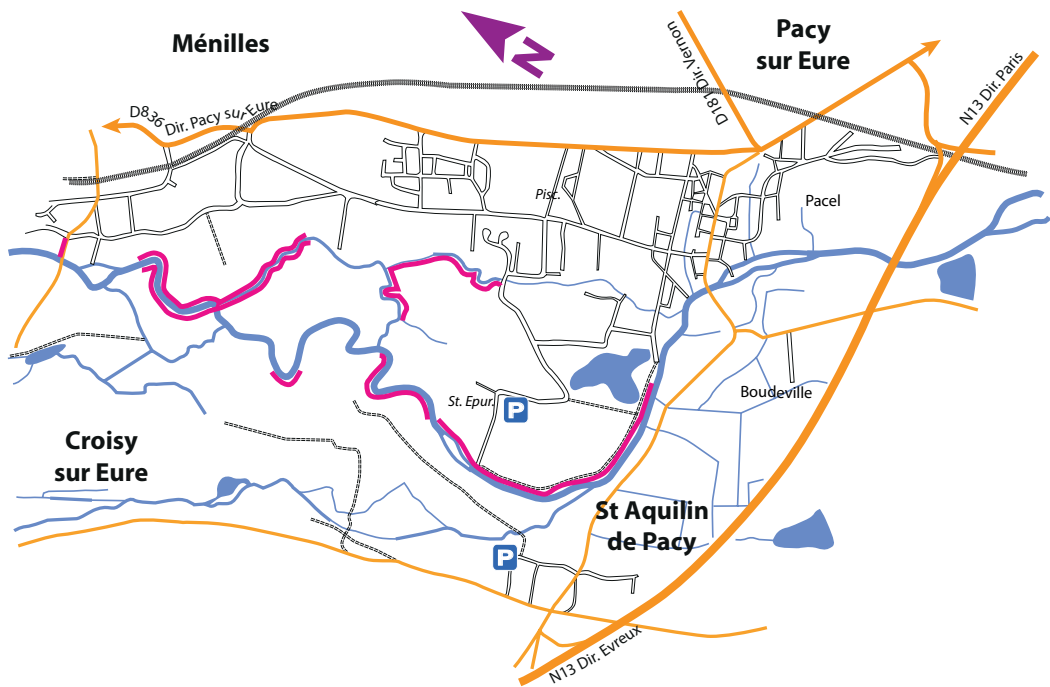


L'Eure à Chambray





L'Eure à Pacy sur Eure

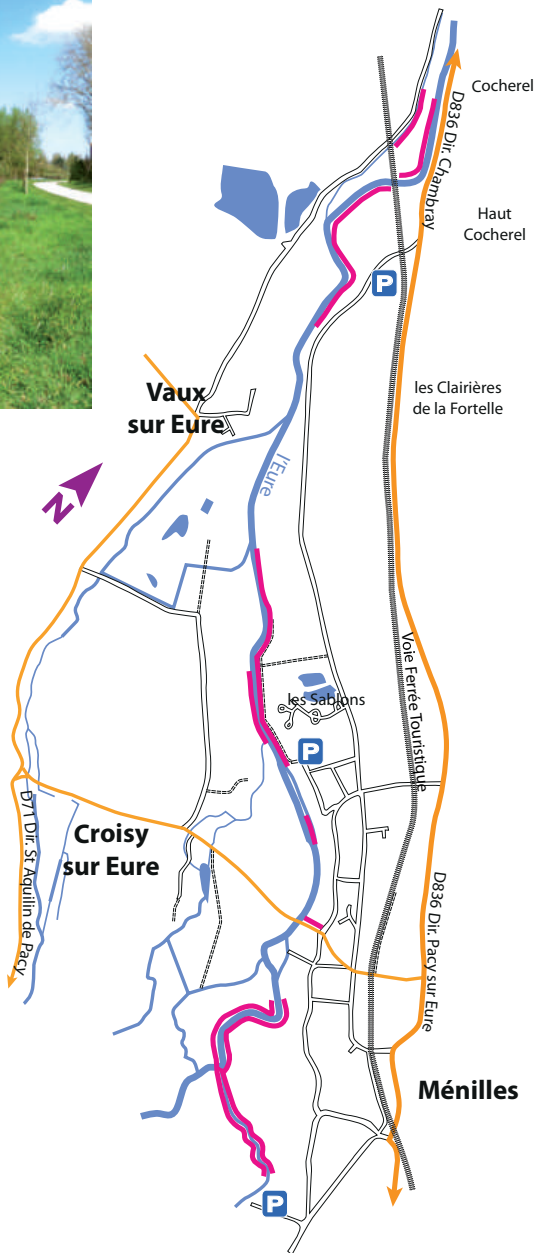




Parcours des Sablons à Ménilles



Brochet pêché dans l'Eure



EXTREM FISHING



Nicolas DOUDEUIL

Moniteur guide de pêche, vous propose :
Guidage et animations...
... Du bord ou en bateau

Spécialisé dans la traque des carnassiers en Seine

06 19 83 93 19

extfishing@gmail.com

STAGE 100% PÊCHE CARNASSIERS EN BATEAU SUR LA SEINE



Initiation et
perfectionnement
*Verticale, Dropshot,
Fire Ball, mort-ma-
nié, silure au clonk
et autres techniques
personnelles...*

Plus de 25 années d'activité
et 40 années d'expérience

**Organisation de séjours sur mesure
aux Pays-Bas (Sandres et Brochets)**



Lionel LOCHON

02 32 51 43 39

06 10 36 26 18



**Electricité
Prudence**
Gardons nos distances

**Pêchez ces conseils
sans modération !**

Vous pratiquez la pêche ? Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ? Ces conseils vous concernent :

- évitez de pêcher près des lignes électriques,
- tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- soyez vigilants aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.



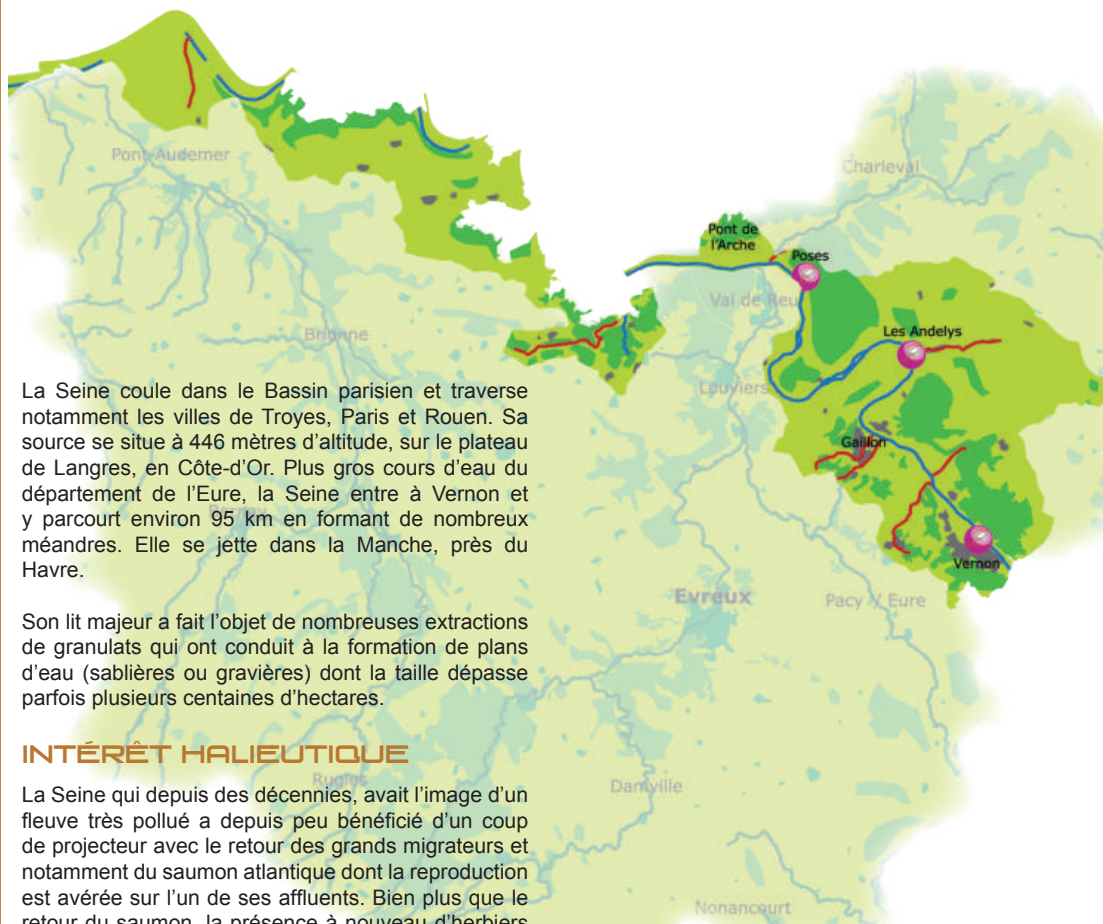
Pour toute information complémentaire,
consultez electricite-prudence.fr
ou rendez-vous sur enedis.fr et rte-france.com

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU



LE BASSIN DE LA SEINE

3 AAPPMA : Poses, Les Andelys, Vernon
70 km de parcours associatifs







La Seine coule dans le Bassin parisien et traverse notamment les villes de Troyes, Paris et Rouen. Sa source se situe à 446 mètres d'altitude, sur le plateau de Langres, en Côte-d'Or. Plus gros cours d'eau du département de l'Eure, la Seine entre à Vernon et y parcourt environ 95 km en formant de nombreux méandres. Elle se jette dans la Manche, près du Havre.

Son lit majeur a fait l'objet de nombreuses extractions de granulats qui ont conduit à la formation de plans d'eau (sablères ou gravières) dont la taille dépasse parfois plusieurs centaines d'hectares.

INTÉRÊT HALIEUTIQUE

La Seine qui depuis des décennies, avait l'image d'un fleuve très pollué a depuis peu bénéficié d'un coup de projecteur avec le retour des grands migrateurs et notamment du saumon atlantique dont la reproduction est avérée sur l'un de ses affluents. Bien plus que le retour du saumon, la présence à nouveau d'herbiers dans le lit et les bras de Seine nous indique que le fleuve reprend peu à peu son souffle. La pêche des carnassiers (sandre, perche, brochet et depuis peu le silure) donne de très bons résultats et les poissons trophées ne sont pas rares. La Seine est également favorable pour la pêche des cyprinidés (carpe, brème, chevesne, barbeau, ide mélanote...) qui nécessite un matériel adapté à la puissance du fleuve.

LÉGENDE

-  1^{ère} catégorie piscicole
-  2^{ème} catégorie piscicole
-  Siège d'AAPPMA
-  Atelier Pêche Nature

LISTE DES DÉPOSITAIRES



NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Andelys (réciprocité EHGO)			
LE BADJ	22 route nationale	27430 ANDÉ	02 32 59 91 07
AAPPMA Poses (réciprocité EHGO)			
BAR TABAC " LE MAUPASSANT "	24 rue du Général De Gaulle	27100 LE VAUDREUIL	02 32 59 95 06
BAR TABAC EPICERIE " LE SANAC "	55 rue du 11 Novembre	27690 LÉRY	02 32 59 05 85
BAR « LES TILLEULS	60 rue des Mesures	27740 POSES	02 32 59 60 99
AAPPMA Vernon (réciprocité EHGO)			
BAR TABAC " LE CLÉMENCEAU "	4 rue d'Albuféra	27200 VERNON	09 64 48 26 37
OFFICE DE TOURISME DES PORTES DE L'EURE	36 rue Carnot	27200 VERNON	02 32 51 39 60
DECATHLON ESSENTIEL	rue de la Grande Garenne	27950 SAINT MARCEL	02 32 14 41 44

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com



NOM HÉBERGEMENT	TYPE HÉBERGEMENT	ADRESSE	CONTACT
CHALET DU LAC	2 Cottages • 6 pers	Base de Loisirs des 3 lacs Léry Poses La Coudrette 27100 VAL DE REUIL	02 32 61 35 05 chalet.resa.cn@ hotmail.fr



Pêche en float tube

Président
Thierry JIMONET
 06 08 21 42 56
 www.lacarpesposienne.com



Présentation

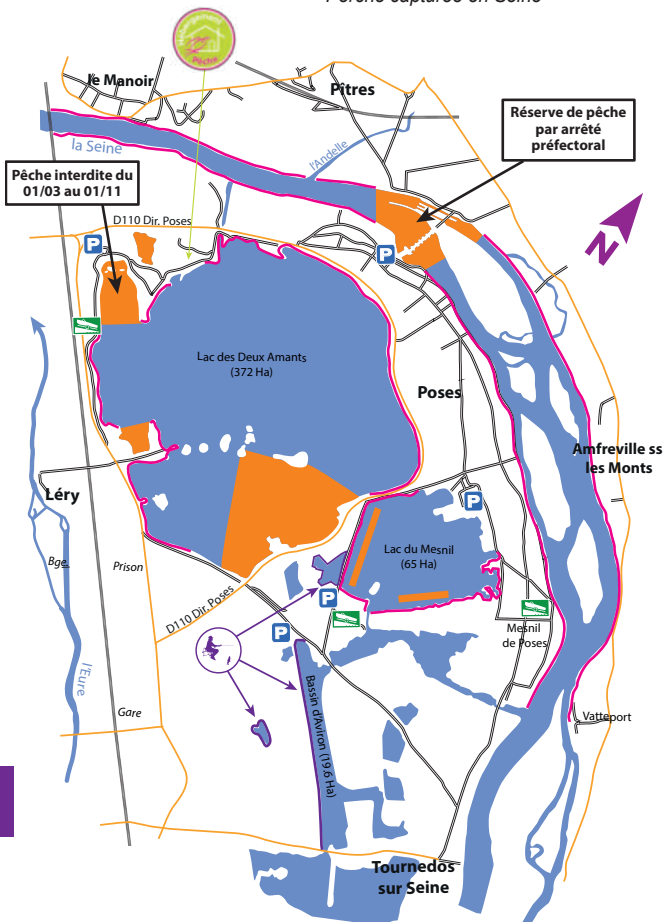
7 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur la Seine
 (Domaine Public Fluvial).
 Plans d'eau 2^{ème} catégorie: 463 Ha.

Points clés de la réglementation

- Pêche en embarcation autorisée sur les Lac des 2 Amants et du Mesnil. Moteur électrique uniquement. Pêche de la Carpe de nuit INTERDITE sur l'ensemble des étangs.
- Dans le cadre des arrêtés PCB, la remise à l'eau vivant des prises définies ci-dessous est obligatoire sur le fleuve Seine : Anguilles, brèmes, gardons, carpes, sandres et brochets.
- Taille minimum de capture sur les étangs : Brochet : 70 cm et Sandre : 60 cm.



Perche capturée en Seine



Carpe de Nuit autorisée
 Sur l'ensemble des lots du
 Domaine Public Fluvial en Seine.



Parcours loisir avec supplément :
 3 étangs pour une surface de 25 Ha.

zone interdite de pêche

Parcours nécessitant
 l'achat d'un supplément

Parcours de pêche

Président
Michel QUESNOT
 06 31 30 65 33



Présentation

3.2 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur le Gambon.

38 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur la Seine (Domaine Public Fluvial).

Plans d'eau 2^{ème} catégorie : 36 Ha.

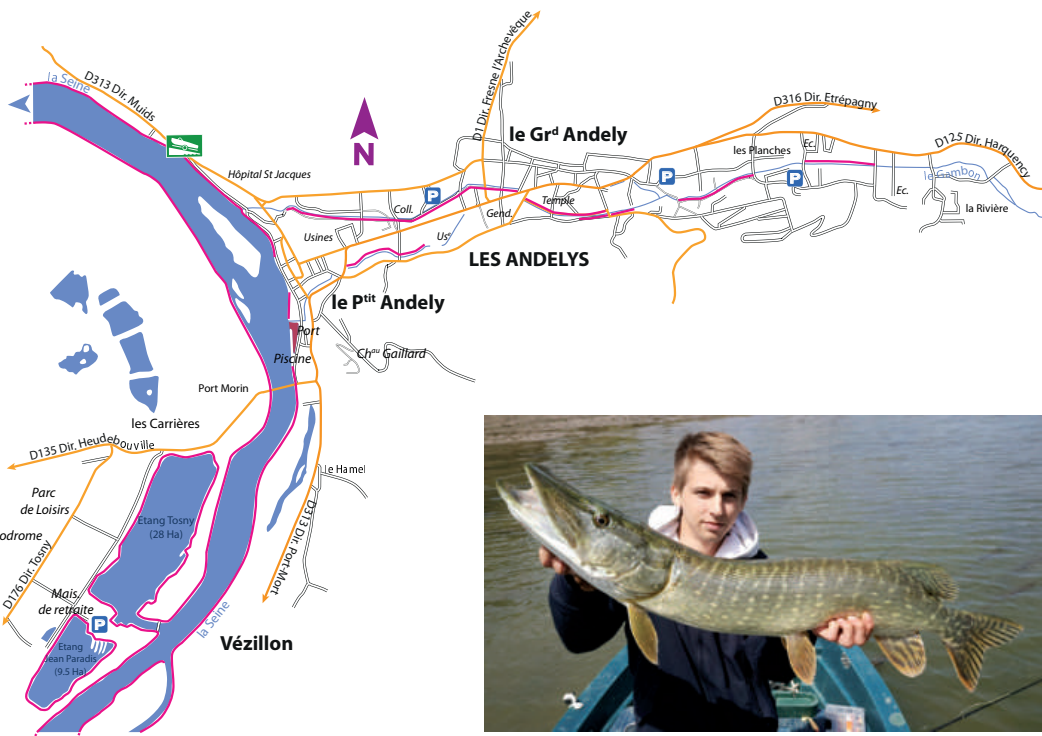
Points clés de la réglementation

- Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.
- Dans le cadre des arrêtés PCB, la remise à l'eau vivant des prises définies ci-dessous est obligatoire sur le fleuve Seine : Anguilles, brèmes, gardons, carpes, sandres et brochets.
- La pêche de la carpe de nuit et la pêche en embarcation sont interdites sur l'étang de Tosny. La pêche en embarcation est interdite sur l'étang Jean Paradis.



Carpe de Nuit autorisée

Sur les lots du Domaine Public Fluvial en Seine et sur l'étang Jean Paradis.



Brochet pris en Seine au leurre

Président
Lionel LOCHON
 06 10 36 26 18
www.le-gardon-vernonnais.fr



Présentation

13,4 km de parcours en 2ème catégorie sur la Seine (Domaine Public Fluvial).
 Limite amont : limite des départements 27 et 78.
 Limite aval : 250m en amont du barrage de Port-Mort.

Points clés de la réglementation

- Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.
- Dans le cadre des arrêtés PCB, la remise à l'eau vivant des prises définies ci-dessous est obligatoire sur le fleuve Seine : Anguilles, brèmes, gardons, carpes, sandres et brochets.
- L'AAPPMA a introduit des black bass sur les bras de Maniot et du Goulet. Remise à l'eau obligatoire.
- Avertir le Président de l'AAPPMA en cas de captures de black bass.



Sandra capturé en Seine



Carpe de Nuit autorisée
 Sur l'ensemble des lots du
 Domaine Public Fluvial en Seine.

LE BASSIN DE L'ANDELLE

2 AAPPMA : Romilly sur Andelle et Charleval
13 km de parcours associatifs

Affluent droit de la Seine, l'Andelle prend sa source dans le département de Seine-Maritime dans le Pays de Bray à Serqueux près de Forges les Eaux. Elle rejoint la Seine à Pîtres après un parcours de 57 km dont une vingtaine de kilomètres dans l'Eure. Ses principaux affluents sont le Héron, le Crevon et la Lieure (en rive gauche). Après sa confluence avec la Lieure, l'Andelle forme de nombreux bras où l'eau s'écoule lentement au milieu de grands herbiers de renoncules et de callitriches. Son linéaire très court et son débit soutenu en font une rivière à truite par excellence.



INTÉRÊT HALIEUTIQUE

1ère catégorie piscicole de sa source jusqu'à la limite des communes de Pîtres et Romilly puis 2ème catégorie piscicole jusqu'à sa confluence avec la Seine.

La truite fario reste encore bien présente sur l'ensemble du bassin avec certains sujets pouvant dépasser les 50 cm. Les éclosions d'insectes et notamment de mouches de mai (*Ephemera danica*) en font un cours d'eau depuis longtemps prisé des pêcheurs à la mouche.

Les autres modes de pêche n'en restent pas moins efficaces (toc et leurres) même si les nombreux herbiers ne rendent pas leur pratique aisée en été.

Sa connexion avec la Seine en aval du barrage de Poses fait de cette rivière un lieu de reproduction des espèces migratrices amphihalines (anguilles, lamproies, truites de mer, saumons). La pêche de la truite de mer est d'ailleurs autorisée sur sa partie aval (voir arrêtés).



L'Andelle à Radepont

LÉGENDE

- 1ère catégorie piscicole
- 2ème catégorie piscicole
- Siège d'AAPPMA
- Atelier Pêche Nature

LISTE DES DÉPOSITAIRES

NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Romilly sur Andelle (réciprocité EHGO)			
LE MARIGNY	43 rue St-Georges	27610 ROMILLY-SUR-ANDELLE	02 32 48 16 07
AAPPMA Charleval (réciprocité EHGO)			
L'ALAMBIC	36 Grande Rue	27380 CHARLEVAL	02 32 49 01 45

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com

Président
Serge RENOUT
 06 84 93 68 47



Présentation

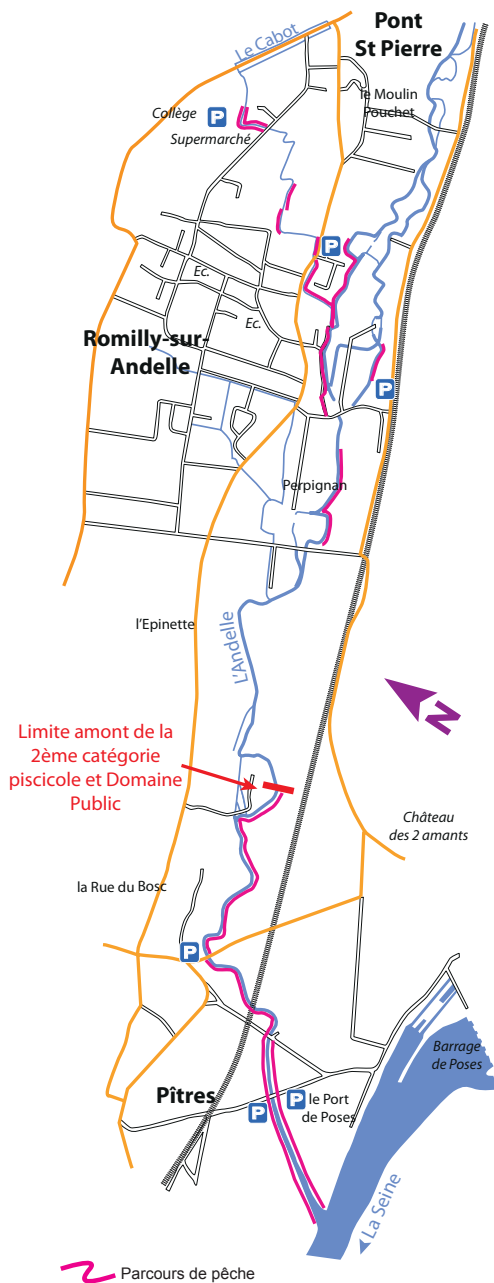
1.9 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Andelle.
 1.9 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Andelle (Domaine Public Fluvial).

Points clés de la réglementation

- Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.



L'Andelle à Pitres



 Parcours de pêche

Président

Jean Claude ROSSIGNOL

06 22 18 58 80

www.parcours-mouche-andelle.com



Présentation

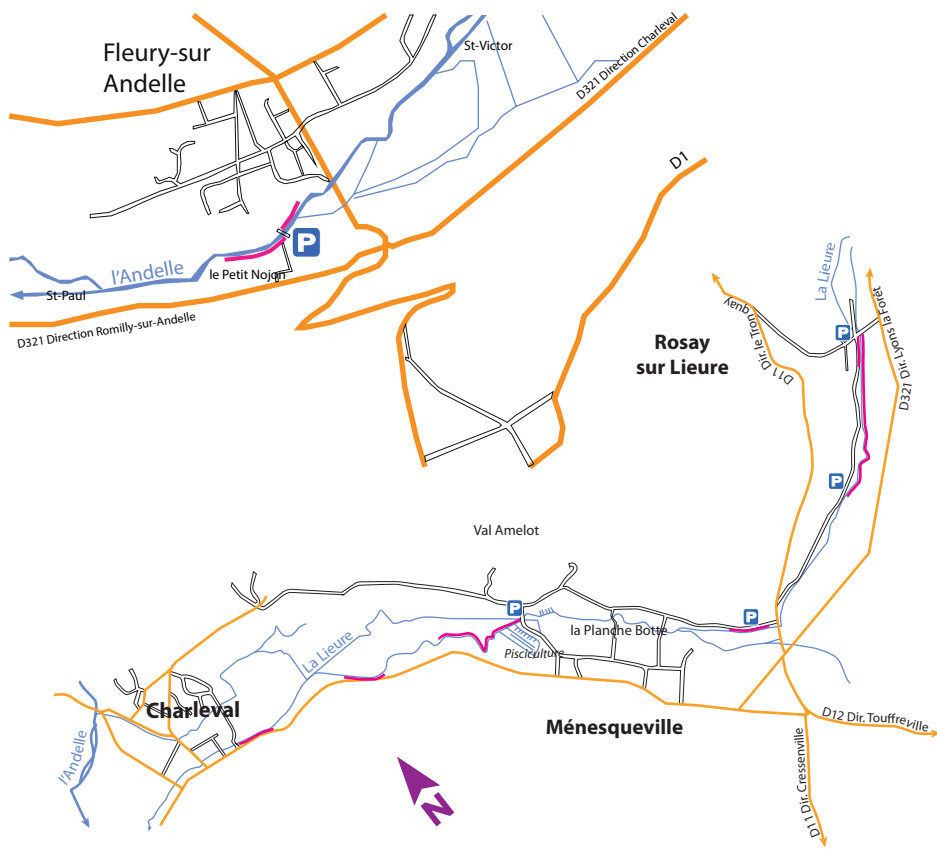
9.2 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Andelle et la Lieure.

Points clés de la réglementation

- Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.

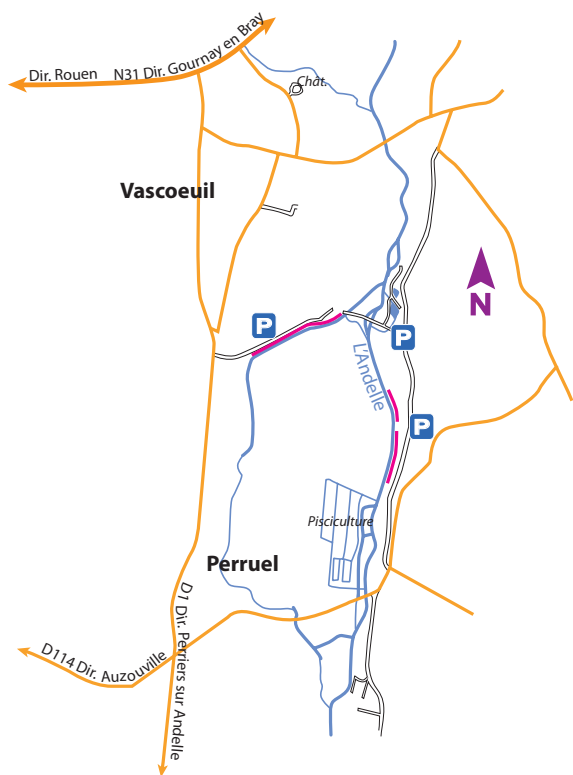
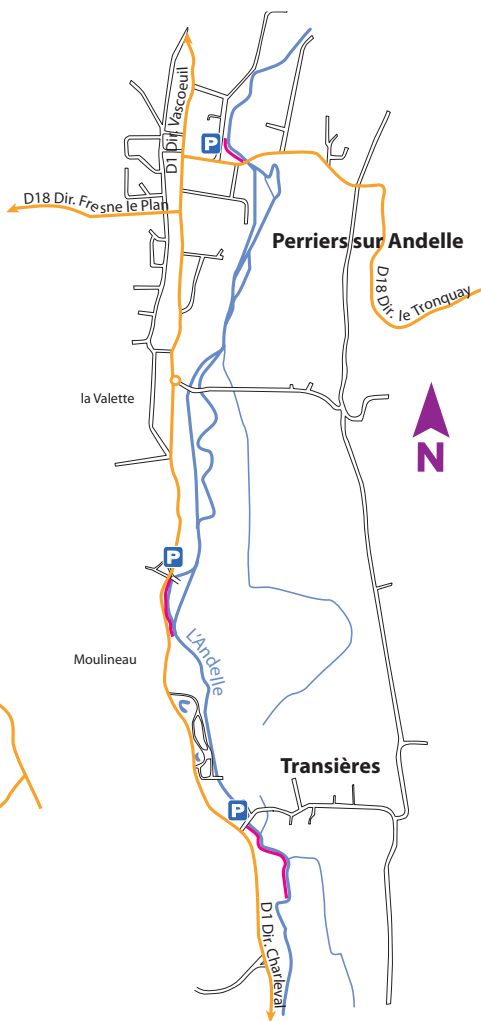


La Lieure à Mènesqueville





L'Andelle à Transières





Parcours Mouche avec supplément

7.9 km Parcours mouche de Radepont sur l'Andelle

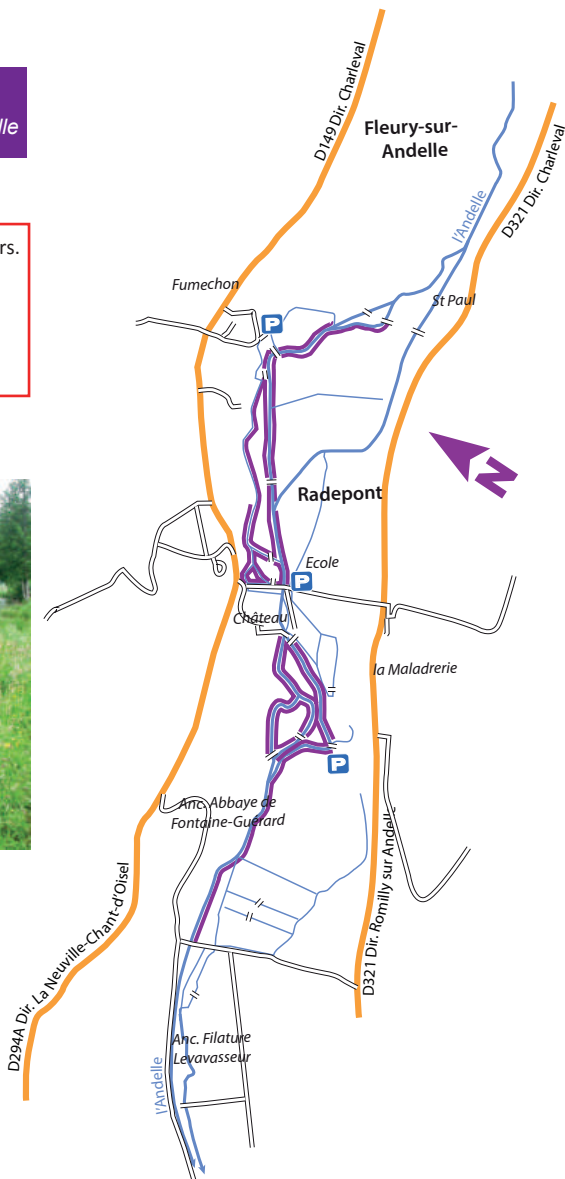
Points clés de la réglementation

- Mouche fouettée et NO KILL obligatoire sur le parcours.
- Les Streamers sont interdits.
- 6 pêcheurs maximum par jour.
- Réservations journalières uniquement via le site.
- Accès interdit par l'aval du parcours, côté abbaye.

www.parcours-mouche-andelle.com



Pêche à la mouche sur le parcours mouche



Parcours nécessitant l'achat d'un supplément

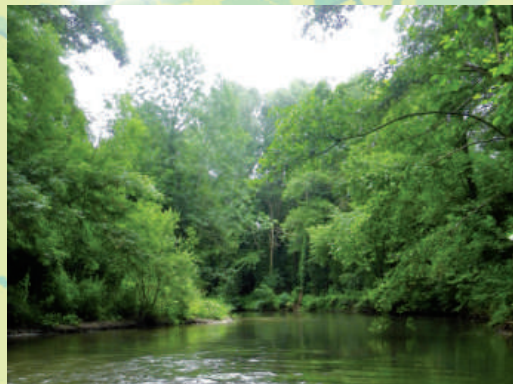
LE BASSIN DE L'Epte

3 AAPPMA : Giverny, Fourges et Gisors
15 km de parcours associatifs

L'Epte, tout comme l'Andelle, prend sa source dans le département de Seine Maritime, près de Forges les Eaux. Elle conflue avec la Seine près de Giverny à Limetz-Villez après un parcours de 113 km dont 53 dans notre département. L'Epte marque la limite entre la Normandie, l'Île de France et la Picardie.

L'Epte, rivière souvent profonde, a subi de nombreux aménagements (seuils, barrages) qui ont fortement modifié son aspect naturel.

Son principal affluent dans le département de l'Eure est la Lévrière (24 km). Elle conflue avec l'Epte à Neaufles Saint Martin en rive droite.



INTÉRÊT HALIEUTIQUE





1ère catégorie piscicole jusqu'à Ste Geneviève-lès-Gasny

2ème catégorie piscicole de Ste Geneviève à sa confluence avec la Seine

L'Epte se prête à la pêche des cyprins d'eau vive et des carnassiers sur une grande partie de son cours. Les populations de truite fario sont moins importantes que sur ses affluents mais des sujets de belles tailles font parfois la surprise du pêcheur.



LÉGENDE

-  1ère catégorie piscicole
-  2ème catégorie piscicole
-  Siège d'AAPPMA
-  Atelier Pêche Nature

LISTE DES DÉPOSITAIRES



NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Giverny (réciprocité EHGO)			
BAR TABAC LE CLÉMENCEAU	4 rue d'Albuféra	27200 VERNON	09 64 48 26 37
MAIRIE DE GIVERNY	7 Rue Blanche Hoschede Monet	27620 GIVERNY	02 32 51 28 22
AAPPMA Fourges (réciprocité EHGO)			
MAIRIE DE FOURGES	Mairie	27630 FOURGES	02 32 52 12 11
AAPPMA Gisors (réciprocité EHGO)			
HABITAT DESIGN	ZI • Rue Gustave Eiffel	27140 GISORS	02 32 27 32 68
SULLYVAN'S COFFEE	1 route de Rouen	27140 GISORS	02 32 55 13 20
SHOWROOM PÊCHE PASSION	4 route de Vernon	27830 NEAUFLES-ST-MARTIN	02 32 55 07 40

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com

WWW.LAFOSSE-ET-FILS-TP.FR
 Travaux en site Maritime et Fluvial

50 ANS D'EXPERIENCE
 1966 - 2016

Réaménagement du Stanco
 et réouverture du court d'eau du Pen N. Biez
 Génie Végétal et civil

Ouvrages bois
 Pontons - Jetées - Platelages

Ouvrages hydrauliques et génie civil
 Vannes - Déversoirs - Palplanches - Passe-à-poissons - Ouvrages d'art

Restauration et Continuité Ecologique
 Génie Végétal - Berges et talus - Curage - Etangs - Lagunes

Ateliers Interne Métrallerie et serrurerie
 Passerelles - Accès PMR - Garde-corps ...

LAFOSSE et Fils
 SARL TORRES & VILAUT

Le Malzeret - SANNERVILLE - 14940 SALINE
 Tél. 02 31 39 13 04 - Fax 02 31 39 05 55
sarl@lafosse-et-fils.fr

Président
Gérard LALOUETTE
 06 78 72 30 47



Présentation

4.2 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Epte.

Points clés de la réglementation

- Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.



L'Epte à Giverny



Président
René DUNTZ
02 32 52 19 64



Présentation

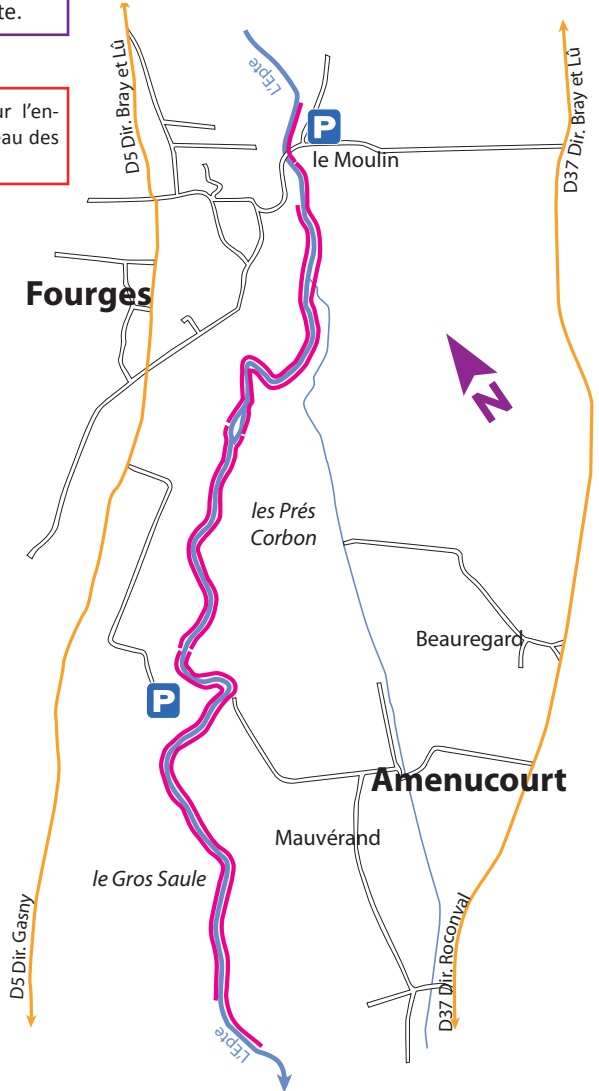
2.8 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Epte.

Points clés de la réglementation

- Truite fario en No Kill (arrêté préfectoral) sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA. Remise à l'eau des prises avec précaution obligatoire.



Parcours de l'Epte à Fourges.



Président
Eric SALLEY
 06 31 07 26 30



Présentation

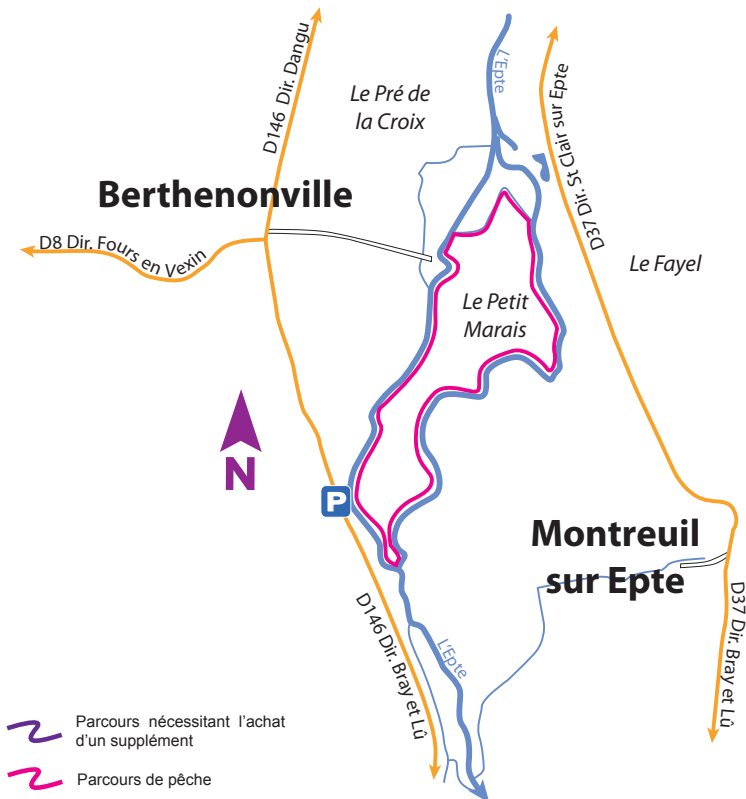
7.9 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Epte et la Troène.
 Étang 2^{ème} catégorie : 5.4 Ha.

Points clés de la réglementation

- Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.
- Pêche en no kill toutes espèces sur le plan d'eau de la ballastière (arrêté préfectoral). Remise à l'eau des poissons vivants et avec précaution obligatoire.
- No kill truite fario (arrêté préfectoral) sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA. Remise à l'eau du poisson vivant avec précaution obligatoire.
- Pêche de la carpe de nuit autorisée sur l'étang de la ballastière. Postes limités, réservation obligatoire auprès du garde au **06 24 78 26 69**.



Vue du parcours de Berthenonville



Parcours nécessitant l'achat d'un supplément
 Parcours de pêche



L'Epte à Gisors



Envie de faire vivre votre rivière ? Rejoignez-nous !

Partager



Protéger



Veiller



Transmettre



Connaitre



Les Associations Agréées de Pêche de votre département réunies au sein de leur Fédération Départementale oeuvrent au quotidien pour faire vivre la rivière.

